JOURS DE PUBLICATION:
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.

Ou TROIS PIASTRES, lorsque l'abonnement n'est pas payée d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau du Journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
Etats-Unis:—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion...... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne...... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par lign 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces qui devront être publiées plus de trois moi

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 12. St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mardi, 27 Décembre 1864. No. 83

Annonces de Montréal.

Compagnie d'Assurance
ROYALE,
SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE.

CAPITAL: 10,000,000 de dollars.

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT
Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc. Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

Nos taux sont très modiques

Agence à Montréal:
H. L. ROUTH, *Agent*.
J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français,
Montréal 15 décembre 1863.

LAURENT, LAFORCE & CIE.
No. 131,
RUE NOTRE-DAME;
ANCIENNE MAISON HERBERT.

MM. L. L. & Cie continuent leurs affaires dans l'ancienne Maison Herbert, No. 131, Rue NOTRE-DAME, où ils auront toujours en mains un assortiment considérable de PIANOS et autres INSTRUMENTS de MUSIQUE, parmi lesquels figurent les meilleurs Instruments de Hazelton,—Schuetze et Ludolf,—Crovesteen, de New-York—Marshall et Traver, d'Albany.

Ayant fait de nombreuses améliorations à leur Etablissement, et voulant le rendre le plus complet possible, ils ont ajouté un DEPARTEMENT de MUSIQUE à leur DEPARTEMENT de PIANOS, et ils en ont confié la direction à un de leurs Associés, M. J. A. MANSEAU (de l'ancienne Maison Boucher & Manseau,) dont les talents et l'activité sont déjà avantageusement connus du public.

L'Assortiment de ce Département ne le cedera en rien aux autres Etablissements de ce genre en cette ville.

Musique Européenne et Américaine toujours en mains. Ils attendent d'un jour à l'autre de Paris un Choix [illegible] Française.

LAURENT, LAFORCE & CIE
Montréal, 30 Mai, 1864.

EPICERIES DE CHOIX!

P. A. MERCIER,
Marchand-Epicier,
120, Rue St. LAURENT, 120.
MONTREAL.

M. MERCIER a un fonds varie et considérable d'EPICERIES de toutes sortes:

Commandes de la campagne exécutées avec ponctualité, et sous bref délai.

Avantages réels donnés aux Marchands des campagnes.

Montréal, Janvier, 1864.

MEUBLES DE MENAGE.



AUX AMATEURS DU
Beau et du Bon!!

ETABLISSEMENT CANADIEN
DE
MEUBLES DE MENAGE.
Chs. E. Pariseau,
En Face de l'Eglise des Récollets.
MONTRAEL.

M. PARISEAU, tout en remerciant ses nombreuses pratiques et le public en général, prend la liberté d'annoncer aux citoyens de la Ville de St. Hyacinthe, et des paroisses environnantes, qu'il a en mains comme par le passé une immense quantité de Meubles de Ménage, pour tous les goûts et de tous les prix.

— TELS QUE —

Sofas—Canapés—Fauteuils—Berceuses—Chaises Table-à-Cartes—Table-à-Diner, avec feuilles extra Sideboards—Chiffonniers—Garde-robe—Lavemains Bois de lits—Bureaux de toilette—Comodes—Miroirs de toutes grandeurs—etc., etc., etc., etc., etc.

Par sa ponctualité et son exactitude à remplir les Ordres qui lui seront donné, il espère que vous voudrez bien lui accorder votre patronage, et favoriser son "ETABLISSEMENT CANADIEN" qui, au moyen de travail, de persévérance et de grands sacrifices de la part de son propriétaire, se flatte d'être sur un pied égal sinon supérieur aux autres établissements anglais de la ville de Montréal.

Allez voir et vous serez satisfaits de vos achats

Chs. E. Pariseau.
Novembre, 1864. *EBENISTE.*

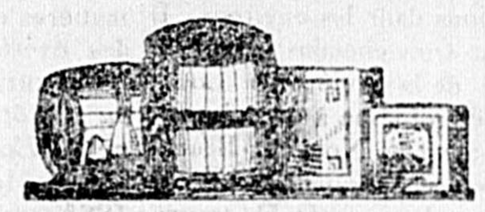
E. CHANTELOUP,
121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a fait avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et PLAQUE, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, la PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,
121, RUE CRAIG.

N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.
Montréal 30 mai 1864.

HENRI BARBEAU
MARCHAND DE VINS.
ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.



VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.
VIN CHABLIS,
Hautement recommandé comme VIN DE MESSE par LL. GG. les Evêques du Canada.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

ATTENTION ATTENTION!!

Le soussigné attire l'attention du public sur son grand assortiment qu'il reçoit actuellement,
CONSISTANT EN—

Fer en Barres,
Feuillard,
Acier à Ressort,
Acier Bouffie,
Acier Roulé,
Clous Coupés,
Rose & Claus
Clous à Voiture,
Casteel,
Charbon,
Enclumes,
Etaux
Marteaux,
Lampes,
USTENSILES DE CUISINES.

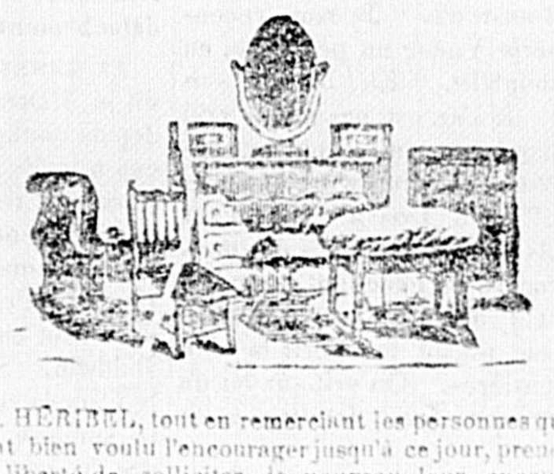
Faiences de toutes sortes.

UNE GRANDE VARIETÉ DE LIVRES.

Tout ordre sollicité et exécuté avec et sous plus bref délai.

LÉONARD BOIVIN.
St. Hyacinthe, Juillet, 1864.

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE.—(PRES DU MARCHÉ.)



M. HÉRIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécute sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862.



MAISON PREFONTAINE & LALIBERTE,
RUE CASCADES.

M. Sauvageau, tout en remerciant respectueusement le public pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis qu'il a ouvert son nouvel Atelier de Photographie, prend la liberté d'annoncer qu'il importe directement des Etats-Unis un choix de BOITES de premier goût qu'il peut vendre à des prix plus réduits que partout ailleurs.

M. SAUVAGEAU sera toujours prêt à PHOTOGRAPHIER des **Portraits pour Album** et de toute autre grandeur désirée. Aussi des Portraits sur Toile pour expédier par lettre, et **sur Fer et sur Verre**, à des prix tres modérés.

M. SAUVAGEAU, a pour Album le portrait de M. AUBRY.

St. Hyacinthe, Mars, 1862.

M. A. KEROACK,
LIBRAIRE
Coin des Rues Cascades et Piété
(Ancienne Maison Isidore Lupien)
ST. HYACINTHE.

ASSORTIMENT DE TAPISSERIES,
Très varié et très complet,
EN GROS ET EN DETAIL.

M. A. KEROACK, tout en annonçant au public qu'il vient de transporter son Magasin de LIVRES PAPETERIES, etc., etc., dans la maison autrefois occupée par M. Isidore Lupien, Rue Cascades, profite aussi de cette occasion pour le remercier de l'encouragement plus que libéral qu'il en a reçu.

M. A. K. a la satisfaction d'annoncer qu'il vient de recevoir son Importation de TAPISSERIES, qui forme l'assortiment le plus considérable et le plus varié que l'on ait jamais vu à St. Hyacinthe. Les prix sont les mêmes qu'à Montréal.

Une visite respectueusement sollicitée
St. Hyacinthe, 21 Avril, 1864

CONSEIL DE VILLE DE ST. HYACINTHE.

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné que les élections municipales annuelles de la Cité de St. Hyacinthe, se tiendront, Lundi, le DEUXEME jour de JANVIER, mil-huit-cent-soixante et cinq, à NEUF heures de l'Avant Midi, sous la Présidence de P. Bachand, écr., désigné par le Conseil de ville à cet effet.

Les dites élections se tiendront comme suit:

Dans le Quartier No. 1, dans la Boutique de F. X. Lemoine, rue Concorde; pour élire un Conseiller en remplacement de M. J. B. Resther.

Dans le Quartier No. 2, dans le Théâtre des Amateurs, Rue de la Piété, pour élire un Conseiller en remplacement de A. Malhiot, Ecr.

Dans le quartier No. 3, dans la salle du marché du Centre, pour élire un Conseiller en remplacement de G. C. Dessaulles, Ecr.

Dans le Quartier No. 4, dans les appartements du bas de la maison de E. B. Dufort, Ecr., Rue St. Dominique, pour élire un Conseiller en remplacement de R. St. Jacques, Ecr.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRES,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe 13 dec. 1864.

AVIS PUBLIC.

SERA VENDU par Autorité de Justice, *JEUDI* le *VINGT-NEUF DECEMBRE*, courant, à *ONZE* heures, *AVANT-MIDI*, sur les lieux, l'immeuble ci-après désigné, pendant de la communauté de biens qui a existé entre feu *ISIDORE BERNARD*, en son vivant cultivateur, de la Paroisse de Beloeil, et Dame *ANGELE GUERTIN*, savoir:

Un lot de terre, étant le lot No. 3, dans le rang Ste. Magdeleine, dans la Seigneurie de Ramsay dans la paroisse de St. Liboire, contenant quatre arpents de front sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins; borné en front au chemin du dit rang, en profondeur à la ligne seigneuriale Dessaulles, d'un côté, au Sud-Est, au lot numéro quatre, et de l'autre côté, au Nord-Ouest, au lot numéro deux, avec une maison et autres bâtisses y érigées.

Pour les conditions de la vente, s'adresser au Notaire soussigné à Beloeil.

J. R. BRILLON, N. P.
Beloeil, 3 Décembre, 1864.

BILLS PRIVES.

Les personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'*ASSEMBLEE LEGISLATIVE* pour obtenir la passation de *BILLS PRIVES* ou *LOCAUX*, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*), elles sont requises d'en donner *DEUX MOIS D'AVIS* (spéciant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills privés doivent être présentés dans les *trois premières semaines* de la Saison.

J. F. DOUCET, *Greffier du Bureau des Bills Privés, C. Législatif.*
ALFRED TODD, *Greffier-en-chef du Bureau des Bills Privés, A. Législative.*

Quebec, 1 décembre 1864.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Department des Finances,

Douanes, Quebec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances,
DOUANES,

Québec 24 Décembre 1864.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir, ce jour être de 57 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus amples informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 15 Mai, 1864.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de Ls. Taché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville.
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

FONTAINE & LEBLANC,
Avocats
Coin des rues Girouard et St. Denis.
Vis-à-vis le Manoir Seigneurial.
R. E. FONTAINE. J. LEBLANC.
St. Hyacinthe, 7 Mars, 1864.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades.
S Hyacinthe 23 septembre 1864.

DAVID GIRARD,
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
NOTAIRES,
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne,
ST. HYACINTHE.
LS. TACHÉ. L. G. GLADU.
15 Novembre 1864.

D. G. MORISON,
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

L. H. TRUDEAU,
Notaire.
ST. GEORGE D'HENRIVILLE.
Novembre 1864.

DR. F. X. COTE,
[Ancien élève du Dr. MAGLOIRE TURCOT.]
Rue Cascades, maison de M. A. S. Archambault.
Visible à toute heure.

GALIXTE JEANNOTTE,—*Huissier*.
De la Cour Supérieure, du District de Montréal.
C. J., se chargera de la collection de toutes espèces de dettes à deux et demi par cent.
St. Marc, rivière Chambly, Août, 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.
Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montréal, 30 Mai, 1864.

DR. MATHIEU,
Dentiste.
COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST.-VINCENT,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal, Mai, 1863.

GRANDE COLLECTION DE LIVRES.
En vente à la Librairie de
J. B. ROLLAND ET FILS,
8, Rue St. Vincent.

GRAND ASSORTIMENT DE TAPISSERIES.
A bon marché et en vente à la Librairie de
J. B. ROLLAND ET FILS,
8, Rue St. Vincent.

ASSORTIMENTS COMPLETS DE LIVRES de Piétés et de Littérature; Livres et Fournitures d'Ecoles; Livres de Comptes et fournitures de Bureaux; Papiers et Enveloppes de Fantaisie; Cadres, Images, Médaillons; Christs, Chapelets, Médailles et Bénitiers; Peinture, Boites de Mathématiques; Modèles de Dessin et de Broderie; Bijouterie, Montres, Horloges, Miroirs; Parfumerie, Brosses, Peignes; Vases, Fleurs, Statuettes en Porcelaine; Tapisserie Anglaise et Américaine; Cartes à jouer, (agence pour le Canada).

Nos caves sont toujours pourvues de Vins et d'Eau-de-Vie de qualité supérieure.

J. B. ROLLAND & FILS.
Montréal, Mai, 1863.

FRUITS!!!

U. ARCHAMBAULT

INFORME respectueusement les personnes qui ont bien voulu le favoriser de leur patronage, et le public en général, qu'il a transporté son Magasin, Rue Cascades, porte voisine de A. S. ARCHAMBAULT, et qu'il a constamment en mains un choix très varié de Tabac tel que

HONEYDEW, HAVANA, ELDORADO, MIXTURE, TURKISH,

Et les meilleurs Tabacs de Québec. Cigares de toutes espèces.

Pipes d'écume de Mer, Pipes de Bois et autres Pots et Sacs à tabac!
Et autres articles de Fantaisie, &c., &c.

—AUSSI:—

Citrons	*Oranges,*	*Pêches,*
Pommes,	*Cocos,*	*Raisin,*
Figues,	*Poires,*	*Fruits confits*
	Sirop assortie,	*et Marmalade,*
	Amandes,	*Biscuits de toutes sortes*

UN CHOIX BIEN COMPLET DE SUCRERIES FRANCAISES.

L'on trouvera de plus toutes sortes de

PAPETERIES,

Pour Bureau, tel que Papier, Encre, Plumes, Crayons, Ecritoires, &c., &c., &c.

Le tout vendu au prix de Montréal pour argent comptant seulement.

MM. du Clergé sont respectueusement invités de venir faire une visite.

St. Hyacinthe, 6 juin 1864.

FEUILLETON

BATAVIA.

X

(*Suite.*)

Avec quelque persévérance que le regard des assiégés interrogeât l'horizon et cherchât à en percer les profondeurs, depuis le premier rayon du soleil levant jusqu'à la tombée de la nuit, les jours s'écoulaient dans la souffrance et le désespoir, sans que la flotte se montrât.

Un matin, on vit quelques orang-kays sortir du camp javanais, et prendre la route de Jacatra, accompagnés d'une personne qui semblait porter le costume d'un marchand européen. On ne pouvait conjecturer ce qu'annonçait l'approche de cet envoyé; mais dans la situation où se trouvaient les Hollandais, tout évènement, tout incident, tout changement était une source d'espérance. Le cœur ému par la joie et l'attente, ils descendirent du rempart et coururent à la porte vers laquel se dirigeait l'ambassade; les malades eux-mêmes qui, fuyant l'étouffante chaleur qui régnait dans leurs demeures, étaient étendus sur des nattes au pied des cocotiers ou à l'ombre des magasins, les malades se traînèrent sur le sol pour apprendre plus tôt la nouvelle qui devait peut-être leur apporter le salut.

Dès que la porte de la factorerie fut ouverte, les orang-kays reprirent le chemin de Jacatra. Le marchand entra seul dans la forteresse et fut entouré à l'instant même, non seulement par les membres du conseil de guerre, mais par les hommes de la garnison et par les malades, qui, tendant vers lui des bras suppliants, semblaient implorer une heureuse nouvelle. Ce marchand était un Hollandais nommé Abraham Van Uffelen. Il habitait Bantam depuis plus de quatre ans et s'était chargé d'un message du sultan pour le conseil de guerre et d'une lettre du capitaine Van den Broeck pour sa femme. Quand, sur sa demande, on lui eut indiqué le commandant de la factorerie, il remit un papier fermé au capitaine Van Ray. Celui-ci se hâta d'en prendre lecture, pendant que tous les regards étaient avidement fixés sur lui. Le visage du commandant s'assombrissait à mesure qu'il prenait connaissance du contenu de la lettre. Enfin, tout à fait déçu dans son attente, il frappa du pied en grommelant et laissa voir assez clairement que la lettre ne lui avait apporté que d'affligeantes nouvelles.

Pressé de question sur le contenu de lettre il répondit tristement à ceux qui l'entouraient:

"Ah! mes amis, les propositions ne sont pas favorables; on sait combien est affreuse; on nous croit abattus par le manque d'eau et les maladies, et l'on nous demande si nous consentons enfin à rendre la forteresse. On ne nous promet que de nous transporter à Bantam."

De navrantes clameurs de désespoir s'échappèrent du sein des malades, de sombres murmures s'élevèrent des rangs des soldats. Beaucoup déclaraient qu'après avoir tenu bon si longtemps, ils préféraient attendre la mort que violer leur serment; quelques uns répondirent même aux propositions de l'ennemi par le cri de la guerre: *Hourra!* Batavia! Batavia! mais ce cri n'avait plus l'enthousiasme élan des premiers jours et demeura presque sans écho. Van Ray s'entretint à voix basse pendant quelques instants avec l'envoyé du sultan, et, après lui avoir demandé de nombreux renseignements, le pria d'assister à la séance qu'allait tenir le conseil de guerre, pour délibérer sur la réponse qu'il venait convenait de faire au pangerang de Bantam. Le marchand dit qu'il devait d'abord parler à madame Van den Broeck parce que son entretien avec elle exercerait certainement une influence décisive sur la délibération du conseil. On lui permit de s'acquitter d'abord de son message pour la femme du capitaine.

Walter Pietersen, qui avait entendu en partie tout ce qui venait de se dire, voulut accompagner le marchand; mais le commandant ordonna au lieutenant de se rendre immédiatement, avec lui et les autres membres du conseil de guerre, à la salle de réunion.

Là, le capitaine Van Ray donna connaissance à ses collègues du contenu de la lettre du sultan. Celle-ci ne renfermait, en effet, aucune proposition nouvelle et exigeait, comme autrefois, la reddition de la forteresse et des marchandises, de l'argent et des armes qu'elle contenait; mais ce que cette lettre annonçait de surprenant, c'était la nouvelle qu'on avait transporté le capitaine Van den Broeck de Bantam à Jacatra, pour lui permettre de parler aux officiers de la garnison. Si l'on voulait envoyer quelques-uns d'entre eux à Jacatra, disait la lettre, ils recevraient de sa bouche l'ordre de faire ce que désirait le sultan.

On délibéra sur cette dernière offre. On dit que ce ne pouvait être qu'une nouvelle ruse des Javanais pour attirer quelques hommes de plus dans leurs filets, et qu'il serait imprudent de s'exposer de nouveau à une trahison dont on avait été victime une fois déjà. On ne croyait pas, d'ailleurs, que le capitaine Van den Broeck put ordonner ou conseiller la reddition de la factorerie. Peut-être, en le soumettant aux affreux tourments que les Javanais avaient coutume de faire souffrir à leurs prisonniers, était-on parvenu à lui ôter toute énergie; mais, quoiqu'il en fût, ceux qui étaient chargés en ce moment de la défence de la factorerie n'avaient à prendre conseil que du sentiment de leur devoir et de leur responsabilité envers la patrie.

En ce moment un domestique vint annoncer que Congo demandait à parler sur-le-champ à Walter Pietersen; le lieutenant devait se rendre sans delai auprès de madame Van den Broeck, qui avait à l'entretenir d'une affaire de la plus haute importance.

Ayant obtenu la permission de quitter la réunion, Walter Pietersen sortit de la salle et trouva dans le vestibule le nègre tout en armes.

"Qu'est-il donc arrivé, Congo, pour que tu pleures ainsi? demanda le lieutenant avec anxiété.

—Venez, venez vite, dit le nègre en sanglottant et en le tirant par la main; ma pauvre maîtresse va mourir de douleur. Mademoiselle Adelaïde s'arrache les cheveux; le cœur se brise à la voir se tordre de désespoir.

—Le capitaine est-il mort? demanda Walter d'une voix sombre.

—Non, non, mais cela n'en vaut guère mieux. Je ne sais pas bien quelle nouvelle a apportée à mes maîtresses, mais j'ai compris à leurs lamentations que vous seul pouvez encore sauver mon malheureux maître... Venez! venez!"

Le lieutenant entra dans la demeure du capitaine; mais à peine eut-il paru sur le seuil de la porte que les deux femmes tendirent les bras vers lui en implorant son aide d'une voix lamentable. Sur ses questions pressantes, madame Van den Broeck lui tendit une lettre ouverte en s'écriant:

"Tenez! lisez, lisez! et prenez pitié de nous."

Le lieutenant, déjà saisi d'une inexprimable émotion à la vue de la navrante désolation d'Adélaïde, jeta les yeux sur la lettre et en lut le contenu. D'abord une expression de profonde commisération se peignit sur son visage; puis une accablante tristesse assombrit ses traits, et enfin il devint d'une pâleur mortelle, comme si une soudaine épouvante avait arrêté les battements de son cœur. Ses yeux étaient fixés avec une muette angoisse sur la fatale lettre, tandis que les deux femmes, toutes tremblantes, attendaient sa réponse. La lettre tout entière n'était qu'une douloureuse lamentation, un déchirant cri de détresse adressé par Van den Broeck à sa femme, à sa fille, et surtout à Walter Pietersen. Dans cet écrit baigné de larmes, le capitaine peignait en termes concis, mais saisissants, toutes les douleurs, tous les outrages, toutes les tortures qu'on lui avait fait subir, depuis qu'il était prisonnier, pour le contraindre à donner l'ordre de rendre la factorerie.

On l'avait en quelque sorte enterré dans un profond cachot; on l'y avait laissé pendant de longues semaines, gisant sur le sol humide et livré en proie à une horrible vermine; on l'avait livré au tourment de la faim et de la soif; puis, alors qu'il était épuisé par mille souffrances, malade, presque mourant, on l'avait traîné de nouveau à Jacatra pour conseiller à la garnison la reddition de la factorerie. Si ce dernier effort restait sans résultat, on devait le mettre à mort le lendemain, en lui faisant endurer les plus affreux tourments. Le capitaine représentait qu'il était impossible de conserver la forteresse, et qualifiait de coupable obstination la résolution de sacrifier, par un vain sentiment d'honneur et sans profit pour la patrie, la vie de tant de femmes et d'enfants infortunés, et sa vie à lui et celle de ses malheureux compagnons. Il suppliait sa femme de venir à son secours; il conjurait sa fille, en termes navrants, de recourir à toutes les puissances de l'amour et de la pitié pour émouvoir l'âme de Walter Pietersen et sauver ainsi son père d'une mort horrible; car il savait, ajoutait-il, que Walter était tout-puissant sur les officiers et les soldats, et qu'un seul mot de lui suffisait pour décider la garnison à rendre la forteresse.

La lettre était longue. Pendant que le lieutenant, toujours muet, y retenait les yeux attachés, les femmes croyaient qu'il la lisait encore, et, le cœur palpitant, épiaient sa physionomie, en attendant la réponse qui déciderait de la vie de l'infortuné capitaine.

Tout à coup un frisson nerveux parcourut le corps du jeune homme; la lettre échappa à sa main, et il dit d'une voix rauque:

"Moi! moi! Walter Pietersen! je livrerais Batavia à l'ennemi! Tout ce sang aurait été inutilement répandu! Je trahirais la Hollande! Oh! jamais!"

Les deux femmes poussèrent un cri de désespoir. Adélaïde tomba à genoux, rampa auprès de Walter, embrassa ses genoux, et, d'une voix déchirante, demanda grâce pour son malheureux père. Madame Van den Broeck s'était emparée de l'une des mains du jeune homme, l'arrosait de larmes brûlantes, et le suppliait d'un ton si navrant que ses paroles perçaient le cœur de Walter comme autant de coups de poignard.

Epouvanté en sentant la puissante influences qu'exerçaient sur lui les supplications des deux femmes, le lieutenant fit quelques pas en arrière; mais Adelaïde, tout en larmes, se traîna à sa suite les mains tendues vers lui et implorant sa pitié.

(La suite au prochain numéro.)

Nous faisons un dernier appel à nos abonnés retardataires, et les prions de venir payer de suite, car nous allons remettre leurs comptes entre les mains de nos avocats.

COURRIER DE ST-HYACINTHE.

Mardi, 27 Décembre, 1864.

Il paraît que dans tous les comtés du pays, où le rougisme compte des adhérents, on va tenter un effort pour provoquer des manifestations populaires contre le projet de la nouvelle constitution. L'adresse de M. Dorion, éridemment, n'a pas eu le résultat qu'on en attendait. Sans doute que dans la pensée de son auteur, c'était une bombe qui devait éclater au milieu du peuple et jeter le désarroi dans les rangs ministériels. M. Dorion, si l'on s'en rappelle, à la fin de sa fameuse lettre aux électeurs d'Hochelaga, invitait le peuple à "faire connaître ses vues sur l'importante question dont il s'agit." Malheureusement pour lui, le peuple a reçu sa lettre avec la même indifférence que les chaleureux appels du *Pays*, de l'*Ordre* et de l'*Union Nationale*. Et les manifestations que l'on voulait provoquer sont encore à venir.

Avouons que l'impopularité notoire de M. Dorion ne pourait être mise au jour d'une manière plus éridente. Pour lui qui se donne comme le chef d'un parti politique, c'est un échec. Le silence obstiné de ses électeurs même comporte l'expression d'une sanglante ironie qui proclame bien haut sa faiblesse et le peu de cas dont on fait de sa parole.

C'est là le commencement de la décadence du parti rouge au milieu de nous, qui se voit et se sent partout jusque dans son organe le *Pays*. En effet celui-ci semble craindre d'élever la voix sur la plus importante question qui ait jamais été soumise à l'appreciation de la Presse Canadienne.

M. Dorion, dans sa carrière d'homme public a froissé les sentiments populaires; il s'est mis à la tête d'un parti anti-national dès son origine; il a assumé la responsabilité de tous ses actes; aujourd'hui il en recueille les fruits dans l'amertume de la solitude qui se fait autour de lui.

M. Dorion comprend bien la position qui va être faite à son parti si le projet de confédération rencontre l'assentiment des Chambres; il prévoit l'anéantissement de tous ses rêves politiques; l'insignifiance du rôle qu'il aura à jouer au milieu de nous, si ses adversaires réussissent à opérer dans leur pays les grandes réformes constitutionnelles qu'ils tentent avec autant de courage que d'habileté et il fait un suprême effort pour créer des embarras sur leur voie. Sensible à son appel, ses déroutées séides vont tout mettre en jeu pour susciter des semblants de manifestation, pour lui permettre de les exploiter plus tard, dans le débat qui devra s'élever dans l'enceinte parlementaire, sur le projet de constitution que lui-même a été le premier à préconiser.

Car, qu'on se le rappelle bien, la confédération que M. Dorion et le parti rouge repoussent aujourd'hui a été proclamée par eux-mêmes comme étant, après la représentation basée sur la population, le seul remède à apporter aux difficultés sectionnaires entre le Haut et le Bas-Canada.

Pour s'en convaincre il n'est pas besoin de consulter un passé bien éloigné, le 3 mai 1860, M. Dorion disait dans un discours prononcé en chambre, rapporté par le *Morning Chronicle* et traduit par le *Journal de Québec*:

"Lorsque le Bas-Canada avait une population plus considérable que le Haut, l'on s'y plaignait que la représentation y était suffisante. L'union de la Belgique et de la Hollande, qui était à peu près semblable à celle qui existe entre le Haut et le Bas-Canada, fut dissoute quand on trouva qu'elle n'était pas avantageuse aux deux pays. Il cita un nombre considerable de questions sur lesquelles il était impossible au Haut et au Bas Canada de s'entendre, parce que des sujets qui sont impopulaires dans une de ces provinces, sont populaires dans l'autre. Il avertit les députés du Bas-Canada que quand le temps viendrait, toute la représentation du Haut-Canada s'unirait sur la question et obtiendrait la représentation basée sur la population avec l'aide des députés des townships de l'Est. JE REGARDE, dit-il, l'UNION FEDERALE DU HAUT ET DU BAS-CANADA COMME LE NOYEAU DE LA GRANDE CONFEDERATION DES PROVINCES DE L'AMERIQUE DU NORD QUE J'APPELLE DE MES VŒUX, (to which he looked forward). En concluant, je dois dire que je voterai pour la résolution, parce que c'est le seul moyen qu'aient les deux provinces de sortir de leurs difficultés actuelles. JE CROIS QUE L'UNION DE TOUTES LES PROVINCES VIENDRA AVEC LE TEMPS."

Ceci n'empêche pas M. Dorion de nous dire dans sa lettre:

"Chaque fois que j'en ai eu l'occasion, je me suis toujours prononcé contre toute union, soit législative soit fédérale avec les provinces maritimes. Il m'a toujours paru que rien, dans les circonstances actuelles des différentes provinces, ne rendait cette union désirable et que l'on pourrait, au moyen d'un traité de commerce ou de réciprocité, assurer à chaque province tous les avantages que l'union pourrait produire."

Encore une citation pour établir la duplicité de M. Dorion, et ce sera plus qu'assez, croyons-nous, pour mettre le peuple en garde contre le zèle des prétendus nouveaux amis de la cause nationale.

Le 6 juillet 1858, M. Dorion disait en chambre:

"Le rappel de l'Union, l'Union fédérale la représentation basée sur la population, ou quelqu'autre grand changement doit, de toute nécessité, avoir lieu, et pour ma part, je suis disposé à examiner la question de la représentation basée sur la population pour voir si elle ne pourrait pas être concedée avec des garanties pour la protection de la religion de la langue et des lois des Bas Canadiens. JE SUIS PRET PARFILLEMENT A PRENDRE EN CONSIDERATION LE PROJET D'UNE CONFEDERATION DES PROVINCES, *lequel laisserait, à chaque section l'administration de ses affaires locales, comme, par exemple le pouvoir de décréter ses propres lois civiles, municipales et d'éducation, et au gouvernement général l'administration des travaux publics, des terres publiques du département des postes et du commerce.*"

Tant que l'on ne nous aura pas montré la différence qu'il y a entre le projet de confédération *rêvé* par M. Dorion et celui élaboré par l'Administration, nous persisterons à croire que l'opposition du parti rouge à ce projet n'est pas loyale; qu'elle a d'autres motifs que le dévouement aux intérêts du peuple. Avant de se prêter aux désirs des amis de M. Dorion, nous invitons les préfets de comté à réfléchir sur la portée de la démarche qu'on leur demande de faire. Qu'ils examinent soigneusement la situation telle qu'elle est et ils verront que les manifestations que l'on veut provoquer sont pour le moins prématurées.

Quand la mesure aura été soumise aux mandataires du peuple; qu'elle aura été discutée en chambre; qu'elle aura été expliquée par ses auteurs, *alors si le pays la réprouve*, il pourra raisonnablement faire connaître son opinion, parce qu'il saura à quoi s'en tenir; mais d'ici à ce temps là nous ne croyons pas que l'on puisse en justice la rejeter.

Au tribunal de l'opinion publique comme devant les autres tribunaux on ne doit pas juger avant d'instituer un procès. Or le procès de la question de la confédération se fera devant le parlement.

Si les préfets de comté veulent convoquer des assemblées en leur qualité officielle pour permettre à certains hommes d'exploiter le peuple au profit de leurs interêts personnels ou ceux d'un parti politique ou encore pour servir leurs haines et leurs rancunes politiques, en leur fournissant l'occasion de déblatérer contre certains de nos hommes d'Etat, ils sont libres de le faire.

Cependant nous ne leur dissimulerons pas que pour notre part, nous ne croyons pas que cela soit compatible avec le respect qu'ils se doivent à eux-mêmes et à la position à laquelle ils ont été élevés par la confiance de leurs concitoyens de toutes les nuances politiques.

—A propos de l'affaire de St. Albans, M. Lamothe, chef de police de la cité de Montréal, a été mis en accusation devant le conseil de ville, et a dû subir une enquête instituée par le comité de police, sur 2 accusations portées contre lui par le conseiller Devlin.

On lui reprochait d'avoir manqué à ses devoirs d'abord: en livrant sans autorisation, après la décision du juge Coursol, aux prisonniers confédérés, les argents qu'on leur avait enlevé et confié à sa garde et en second lieu en refusant d'exécuter un warrant émané de la Cour Supérieure pour l'appréhension des mêmes prisonniers, après leur mise en liberté.

Pour justifier M. Lamothe de la première accusation, l'on a allégué, avec raison il nous semble, que le juge devant lequel les prisonniers ont été examinés, ayant déclaré qu'ils avaient été arrêtés sur un warrant illégal, et retenus en prison pendant deux mois illégalement, les avaient déchargés en conséquence de toutes les accusations portées contre eux et que le résultat d'une telle décision était de remettre les prisonniers dans le même état où ils étaient avant d'être arrêtés et de les faire rentrer en possession de ce que l'on avait pu trouver sur eux lors de l'arrestation. M. Lamothe n'a fait rien autre chose en leur remettant l'argent qu'on avait enlevé. Quant à la seconde accusation, il a été prouvé que M. Lamothe n'a que simplement demandé un délai de trois quarts-d'heure, pour consulter des personnes compétentes sur la nature de ses devoirs, dans une circonstance on lui demandait d'exécuter un warrant émané de la cour supérieure, chose qu'il n'avait jamais eu à faire en sa qualité de chef de police. De plus on lui confiait l'exécution d'un warrant absolument identique à celui qu'il venait d'entendre déclarer nul par le juge Coursol.

Nous voyons avec plaisir que, d'après les débats du Conseil de ville de vendredi dernier, M. Lamothe devra sortir victorieux des tracasseries suscités contre lui au projet de certains hommes qui convoitent sa position

---

LA RETRAITE.—Dimanche dernier a eu lieu la clôture de la retraite des hommes, dont nous avons déjà parlé. Nous avons tous été heureux des quelques jours de méditations religieuses que l'on nous a donnés. Il fait bon de s'élever de temps à autres au dessus des préoccupations journalières pour nourrir son esprit des choses divines. Dans le cours ordinaire de la vie, l'on oublie trop facilement ses fins dernières et lorsque la voix d'un prêtre aussi éloquente et aussi persuasive que celle du savant Père Bertrand se charge de nous les rappeler, cela ne peut manquer de produire de bons résultats, tels, nous pouvons l'espérer, qu'ont été ceux de la retraite. Pas moins de 700 à 800 hommes se sont approchés de la table sainte, dans la nuit de Noël. Ce spectacle édifiant a paru remplir de joie nos vénérés pasteurs et le bon Père qui s'est engagé à revenir nous prêcher une autre retraite dans le cours du carême.

Le Révérend père Bertrand peut être bien persuadé que St. Hyacinthe conservera de lui un long souvenir de reconnaissance.

NOTRE MARCHÉ.—Samedi dernier nous avons eu encore un excellent marché. Les chemins sont bien passables et grâce au doux temps que nous avons maintenant ils devront être des meilleurs sous peu. Les prix du marché continuent d'être assez bons.

Milice.

Nous publions ci-dessous un état du contingent d'hommes qui sera fourni par chaque localité des comtés que nous mentionnons.

Arthabaska et Drummond.

Arthabaska	71	Tingwick	69
Arthabaskaville	19	Warwick	43
Aston	10	L'Avenir	52
Blandford	9	Durham	55
Bulstrode	16	St. Germain	54
Chester Est	47	Grantham	20
Chester Ouest	58	Kingsey	72
Hotton	6	St. Guillaume Upton	87
Maddington	1	Wendover & Simpson	17
Standfold	66	Wickham	23

Capitaine: Wm. John Watts.

Comté de Bagot.

Acton-Vale	116	Ste. Rosalie	66
St. Dominique	96	St. André d'Acton	34
Ste. Hélène	48	St. Ephrem d'Upton	51
St. Hugues	99	St. Simon	78
St. Liboire	36	St. Théodore d'Acton	39
St. Pie	132		

Chambly et Verchères.

Villa. de Longueuil	St	Paroi. de St Bruno	45
Paroi. de Longueuil	41	do Verchères	103
do St. Hubert	44	do Varennes	42
St. Lambert	11	Village de Varennes	17
Vill. de Boucherville	16	Paroisse de Belœil	66
Paroisse Boucherville	33	do St. Antoine	55
V. du Base de Cham	29	do Ste. Julie	41
V. du Can. de Cham.	19	do St. Marc	45
Paroi. de Chambly	52	do Contrecœur	55

Capitaines: T. Boucher de Grosbois, et Albert Lus ier.

Iberville.

Iberville	75	Ste. Brigitte	87
St Alexandre	136	St Georges de Henryville	251
St Athanase	122	St. Grégoire	124

Capitaine: Arthur Charland.

Nicolet et Yamaska.

	1er Bataillon.	2e Bataillon.
Bécancour	78	77
Blandford	4	4
Gentilly	61	60
Nicolet	61	60
St. Célestin	28	29
Ste. Gertrude	30	30
St. Grégoire	69	69
Ste. Monique	62	63
St. Pierre	63	64
La'ai	63	63
Pierreville	59	58
St. David	83	83
St. François	49	48
St Michel	52	52
St. Zéphirin	34	34

Capitaines: Gédéon Désilets et Moïse Deblois.

Richelieu.

St. Aimé	140	St. Robert	57
St Ours	72	St. Pierre de Sorel	148
Village de St. Ours	24	Ste. Victoire	64
St. Roch de Richel.	42	Ville de Sorel	199
St. Marcel	51		

Capitaine: George Hunt.

Rouville.

L'Ange-Gardien	99	St. Césaire	165
St. Hilaire	70	Villa. de St. Césaire	29
St. Mathias	82	St. Paul	77
Marieville	32	Ste. Marie	157
St. Jean Baptiste	84		

Capitaine: H. Eug. Poulin.

Shefford.

Towns. de Shefford	145	Village de Granby	28
do Stukeley, N	87	Township de Ely	58
do Stukeley, S	37	do Ely N.	35
St. Valérien de Milt	59	Vill. de Roxton Falls	51
Ste. Cécile de Milt.	76	Township de Roxton	110
Towush. de Granby	116		

Capitaine: Arthur H. J. Gilmour.

Comté de St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe, cité	118	St. Judes	97
Do paroisse	117	St Denis	119
Do le Con.	89	La Présentation	88
St Damase	105	St. Charles	66
St. Barnabé	56		

Capitaines: Charles Nelson et T. Plamondon.

Par Ordre de Son Excellence, le Très-Honorable le Gouverneur-Général et Commandant-en-Chef.

A. DE SALABERRY, Lt.-Colonel,
Dép. Adj. Gén. de Mil. B. Can.

Sociétés d'Agriculture.

—A l'assemblée annuelle des membres de la Société d'Agriculture du Comté de St. Hyacinthe, tenue, en la Cité de St. Hyacinthe, en la Salle du marché, samedi, le 24 Décembre 1864,

Monsieur Pierre Chartier, agissant comme Président, appela l'assemblé à l'ordre, M. Louis Taché, en sa qualité de Secrétaire mit devant l'assemblée le rapport du Bureau des Directeurs des opérations de la Société durant l'année et un état détaillé des recettes et déboursés qui furent approuvés à l'unanimité.

Les messieurs dont les noms suivent furent nommés pour composer le Bureau des Directeurs de la Société pour l'année 1865.

Président,—M. F. X. Marin.

Vice-Président,—M. Pierre Desmarais.

Secrétaire-Trésorier,—M. J. O. Guertin.

Directeurs,—G. Ayet, P. Chapdelaine, H. Mathieu, J. Bourgeois, B. Benoit, J. Cloutier.

Les Honorables L.V. Sicotte, Letellier de St. Just et Messieurs T. E. Campbell et A. O. Turgeon furent nommés membres de la Chambre d'Agriculture.

Messieurs Pierre Edouard Leclerc et Joseph Cléophas Perreault furent nommés pour remplacer le Président et le Vice-Président, en cas d'absence, à l'Assemblée annuelle de la chambre d'Agriculture.

Les remerciments d'usage furent votés au Président, au Vice-Président, au Secrétaire et aux officiers sortant de charge.

Pour extra conforme au procès verbal de l'assemblée.

LS. TACHÉ, Sec.-Trésorier.

— A l'assemblée général des membres de la société d'agriculture du Comté de Richelieu, tenue à Ste. Victoire, Jeudi, le 15 du courant, les personnes suivantes ont été nommées membres du bureau de direction pour 1865.

Président, Michel Magnan ecr., de Ste. Victoire. Vice-Président, Pierre Commeau, ecr., de St. Ours. Sécrétaire-Trésorier, J. S. P. Bazin Notaire, de St. Ours. Directeurs: MM. Louis Manderville, Lonis Chapdelaine de Sorel. Narcisse Nadeau de St. Robert. J. B. Houle, de St. Aimé. Antoine Trudeau de St. Marcel. Lévy Larin de St. Ours, Frs Girard de St. Roch be Richelieu.

Représentants à la chambre d'Agriculture, Major Campbell, les Honorables Sicotte, Tessier et Turcotte.

ETAT *des recettes et dépenses de la Société d'Agriculture du Comté de St. Hyacinthe, pour l'année* 1864.

Recette.

Montant des souscriptions de 701 souscripteurs	$762.00
Argent du gouvernement	682.00
Argent de l'Hon. L. V. Sicotte	75.00
Profit sur échange d'argent	9.00
Remise faite par le secrétaire pour balancer les comptes	5.13
	$1,533.13

Dépenses.

Payé la balance de 1863	54.65
Pour achat de graines	924.78
Pour transport de graines	29.56
Pour poches et quarts et intérêts payés	16.58
Pour dépenses contingentes	17.10
Pour les prix de l'exposition	315.17
Pour les prix extra	75.00
Pour le salaire du secrétaire	100.29
	$1,533.13

SOCIÉTÉ DE ST. VINCENT DE-PAUL.—A une assemblée des Membres de cette Association, tenue dimanche dernier, ont été élus officiers pour l'année courante, les messieurs dont les noms suivent:

Président,—M. Louis Taché,

Vice-Président,—M. Léonard Boivin,

Trésorier,—M. E. B. Dufort,

Secrétaire,—M. L. G. Gladu,

Assistant-secrétaire,—M. E. Sauvageau.

Messieurs F. Cadoret, M. Buckley et L. Boivin, membres du comité spécialement chargé de distribuer les secours.

UN BON CULTIVATEUR.—Le président de la société d'Agriculture du Comté de Bagot, M. Antoine Casavant, de St. Dominique, a recueilli sur sa ferme, dans 5½ arpents de terre en superficie, 42 minots de bled; des choux, des oignons et des patates, qu'il a vendus au marché de St. Hyacinthe, pour la somme de $180, depius 3 minots de fèves. Ce terrain est partie en terre haute et partie en terre basse, égouté par des fossés recouverts.

C'est là un beau succès, et il montre ce qu'on peut retirer d'une terre cultivée avec soin. M. Casavant cultive sa terre lui-même et vit exclusivement de ses produits; il se trouve dans les mêmes conditions que la plupart des cultivateurs; mais à l'encontre de plusieurs de ses amis, M. Casavant a étudie l'Agriculture, il s'est habitué à se rendre compte de la nature et des propriétés du sol qu'il cultive; de ses besoions et de ce qu'il peut produire, aussi sans dépenses extraordinaires retire-t-il beaucoup plus de sa ferme que la plupart des cultivateurs.

Cela doit démontrer à nos amis, les cultivateurs, que l'Agriculture est une science comme une autre et que pour la posséder il faut l'étudier. Qu'ils se donnent la peine de s'abonner à un journal d'agriculture, à la *Gazette des Campagnes*, par exemple, qui ne coûte que trois trentes sous par année, qu'ils le suivent pendant quelques mois et ils sauront à quoi s'en tenir. C'est là qu'il trouveront le secret de M. Casavant qui sait faire produire à quelques arpents de terre plus que d'autres à des centaines; c'est là enfin qu'ils appreendront à devenir de *bons cultivateurs*.

CORRESPONDANCES.

PROVINCE DU CANADA,
19 décembre, 1864.

Monsieur le Rédacteur.

Je m'empresse de venir appaiser Lucien. Voyons Lucien, soyez tranquille, rassurez-vous; non, vous n'êtes pas un diable; laissez moi tout vous expliquer.

Je dois vous dire que je fus grandement surprise en lisant votre critique, car je m'attendais à voir un errata corrigeant les erreurs glissées dans ma correspondance, je pense, M. le Rédacteur, que vous supposiez assez de perspicacité chez les lecteurs du *Courrier* pour être convaincu, qu'ils trouvera ent l'erratum du premier alinéa dans le second; mais vous avez pensé à tous les lecteurs, en général; si vous vous étiez rappelé chacun d'eux en particulier, vous vous seriez aperçu qu'il y en a un qui est capricieux, et que par conséquent, il faut bien mettre les points sur les I, prendre beaucoup de précautions, agir avec beaucoup de circonspection, si l'on tient à ne pas le contrarier; et ce lecteur, c'est un de vos correspondants, M. le Rédacteur, c'est Lucien.

Eh bien, *monsieur le capricieux*, n'avez-vous pas remarqué que le second alinéa de ma correspondance commence ainsi; "Je disais donc que Lucien est *drôle*." Ne vous êtes-vous pas aperçu que le mot drôle n'est qu'un écho de celui qui aurait dû remplacer le mot *diable*? Comprenez-vous maintenant? Comprenez-vous qu'on a pu se tromper, en imprimant ma correspondance? et comprenez-vous, que s'étant trompé une fois, on a pu se tromper deux? Car je n'avais pas écrit "*une fameuse critique*"; (parlant de Voltaire.) mais "*un critique fameux*."

Mon écriture est donc bien mauvaise, M. le Rédacteur? puisqu'elle change tout le sens de mes écrits? je ne m'en suis jamais doutée.

Maintenant, Lucien, êtes-vous revenu à de meilleurs sentiments? Si vous m'avez compris, vous ne me conserverez pas de rancune? Vous ne m'apparaitrez pas avec des cornes; car, je vous l'avoue franchement, j'ai tremblé à la seule idée de votre vengeance.

Je me hâte de terminer, Lucien en aura moins long à critiquer; car "vraiment M. le Rédacteur il est *drôle* votre correspondant ...." Oui "Lucien est *drôle* tout de même il n'est jamais satisfait."

Merci M. le Rédacteur de l'espace que vous m'avez accordé dans les colonnes de l'intéressant "Courrier." Adieu Graziella, soyez toujours assez heureuse pour ne jamais être dupe des moqueries de Lucien; pour moi je lui promets bien, qu'à présent que je me suis expliqué, il n'aura jamais un mot à me dire, car pour la dernière fois je me souscris.

MARICHETTE.

Monsieur le Rédacteur,

Je dois à l'amitié de faire savoir aux lecteurs du *Courrier*, que *Lucien* ne peut répondre immédiatement à la dernière correspondance de Graziella, attendu qu'il n'est pas encore revenu de son excursion forcée aux rives du Styx.

UN AMI DE LUCIEN.

LES INCURSIONISTES.—Il est bien vrai que cinq des prisonniers primitifs sont tombés de nouveau entre les mains de la justice. Le grand connétable Bissonnette avait pris le chemin du Haut-Canada et le connetable McLaughlin celui de la Rivière du Loup. Les hommes de police, Bureau et Rosa arrêtèrent à la Pointe-aux-Trembles, près de Québec, Spurr, Swager et un nommé Betterworth, qu'on suppose être un des incursionistes échappé au mois d'octobre. Le connétable McLaughlin, parti d'ici le 15, se rendit à Québec, puis à la Rivière du Loup, laissant quelques hommes sur son chemin à l'Islet et autres postes. Il resta jusqu'au 20 à faire des observations dans les environs. Il s'assura bientôt que trois chemins dont l'un prenait au railroad de la Rivière du Loup, l'autre à l'Islet et le troisième à un point intermédiaire, conduisaient au Nouveau-Brunswick. Ces trois chemins opéraient une jonction à St. François. Le connétable trouva un hotel à cet endroit et s'y arrêta avec trois hommes de police. Le lendemain, vers dix heures du matin, deux sleighs arrivaient à la même place. C'était Young, Hutchinson et Tearls. Voici les circonstances de leur voyage.

Les incursionistes, après leur élargissement demeurèrent quelques jours à Montréal. Leur longue rétention les avait rassassié de repos et Young surtout ne pouvait plus résister au plaisir de se donner de l'ebat. Il s'avise donc de prendre la route du Nouveau-Brunswick par la rive Nord, pour déjouer la police qu'il supposait sur la rive Sud. Il s'adresse au premier charretier qui lui tombe sous la main; vieil irlandais, vieux cheval, vieille voiture, et le voilà parti avec deux compagnons pour Trois-Rivières. Leur conducteur, complètement ignorant des lieux, pique à Terrebonne, passe par Mascouche, et revient à l'Assomption. Nul d'eux ne savait un mot de français: aucun habitant sur la route ne savait un mot d'anglais. Le charpentier dans le trajet frappe à cent portes pour demander des renseignements et s'emporte cent fois contre ceux qui ne veulent pas le comprendre, au grand désagrément des voyageurs qui tiennent à se cacher. Force leur est de toucher à differets endroits, en l'honneur du froid, de la faim ou de la fatigue du cheval. Enfin, ils arrivent bon gré, malgré, à Trois-Rivières où ils se choisissent un guide de meilleur aloi, atteignent la Pointe-Lévis, saluent la Rivière-du-Loup en se frottant les mains d'espoir et vont s'heberger à St. François, à l'hôtel Fournier. A peine ont-ils mis capot bas, qu'ils sont fort surpris de faire la rencontre d'anciennes connaissances de Montréal à 300 milles de cette ville et à 10 lieux seulement des frontières du Nouveaux-Brunswick. "Je vous reconnais, *chief*," s'écrie Young un peu ému, en absorbant McLaughlin. "Eh! bien, je suis votre prisounier. Il n'en est pas moins vrai qu'il est très desagréable de rebrousser chemin si près du Nouveau-Brunswick et après tant de misères." On trouva $1 000 sur les prisonniers; ils ne portaient pas d'armes. Young s'était procuré un excellent cheval à Trois-Rivières et l déclara que s'il eut été sur ses gardes il eut plutôt fait perir la bête pour fuir aux frontières. On prit sur lui un pasport certifiant que *Jno. Irwing* était sujet anglais.

Cette fuite des incursionistes n'indique pas chez eux une prudence consommee. Il devenait pour eux d'autant plus difficile de s'évader qu'ils n'avaient aucune notion de pays, et aucune idée de la langue française. Young avoue que c'est la quatrième fête de Noel qu'il passe loin du cercle de famille, et ajoute, en plaisantant, que la plus agréable de ces quatre fêtes ne sera pas celle du Canada.—*Minerve.*

Nouvelles et Faits Divers.

Le Capitaine Charles Nelson, de cette ville, a été désigné par le Commandant en chef pour assister au tirage au sort, qui aura lieu samedi

—M. Abraham Monette, vient d'ouvrir une maison de pension, de première classe, dans la maison ci-devant occupée par feu M. Désilets. Les voyageurs y trouveront constamment une table d'hôtes bien servie et tout le comfort des meilleurs hôtels. La maison de M. A. Monette sera tenu sur un excellent pied et nous la recommandons en particulier aux personnes qui n'aiment pas le bruit des hôtels ordinaires.—*V. l'annonce.*

POUR LES FÊTES.—M. Uldéric Archambault, vient de faire des emplettes considérables à l'occasion des fêtes du Jour de l'An. Son magasin est maintenant au complet. Aux familles il offre des Sirops délicieux, Lemon, Anana, Salsepareille, &c., &c., des Marmelades, de toute espèce de Fruits, des Sucreries et des Bonbons de tous les goûts, tels que les bons papas veulent en donner à leurs enfants, au jour de l'an; aux dignes appréciateurs de la découverte de Jean Nico, des pipes en écume de mer, en caoutchouc, eu bois, &c.. des tabacs de premier choix comme le *Turc*, le *Honey dew*, le *Virginia*, le *Cavendish*, &c., surtout de ces délicieux cigars que l'on brule si agréablement entre amis. Pout tout le monde, M. Archambault a quelques articles indispensables pour passer un bon Jour de l'An.—☞Voir l'annonce sur la première page.

—Nous apprenons avec peine la mort d'un jeune homme de cette ville, du nom d'Aurèle Dubois, de l'armée américaine, des suites d'une blessure reçue dans une bataille qui eut lieu le premier du courant. Le jeune Dubois pouvait avoir vingt-trois ans et a été employé aux ateliers du *Courrier*. Par son bon caractère il s'était acquis l'estime de tous. Sa mort laisse dans le deuil une vieille mère, des frères et des sœurs.

—Mardi dernier, 20 décembre, M. A. Forget, a obtenu le certificat de 1er classe, à l'école militaire de Québec, après des examens qui lui font grandement honneur. Le même jour, M. Joseph Forget, de Ste. Marie de Monnoir, et Amédée Archambault, étudiant en droit, de St. Hyacinthe, subirent aussi leurs examens pour l'obtention du certificat de 2e classe. Ces messieurs se sont distingués par la précision du commandement et par la facilite avec laquelle ils se servent de la langue anglaise. La patrie, qui, bientôt peut-être, appellera ses enfants à sa défense, trouvera certainement dans ces nouveaux graduès des officiers capables, intelligents et remplis d'une singulière aptitude pour l'art militaire.—*Com.*

Nous avons reçu le dernier numéro de l'*Echo du Cabinet* pour la présente année. Nous souhaitons à cette publication excellente sous tous rapports l'encouragement qu'elle mérite. Sa dernière chronique de la quinzaine, légère et pétillante nous a beaucoup plû; en parcourant la table des matières nous avons été surpris du nombre des excellents écrits qu'elles a publiées.

GALERIE CANADIENNE A BON MARCHÉ, *ou plutôt pour rien*.—PRIME.—Tout abonné à l'*Echo* du Cabinet de Lecture paroissial de Montréal, qui *d'ici au 1er février* 1865, aura payé son abonnement pour 1865 et les arrérages, recevra avec le 3ème numéro de l'*Echo*, 1865, un MAGNIFIQUE PORTRAIT en taille douce d'un personnage historique du Canada. Il en recevra un SECOND avec le numéro du 15 avril, et un TROISIÈME avec le numéro du 15 août. Tout nouvel abonné qui aura payé son abonnement au 1er février, recevra les mêmes portraits et aux mêmes époques ci-dessus. Enfin, si le chiffre des abonnements *payés* s'élève, au 1er novembre 1865 au-dessus de 1500, tous nos abonnés qui, à cette époque auront rempli la condition ci-dessus, recevront un quatrième portrait avec le dernier numéro de l'année, c'est-à dire le 15 décembre 1865.

—Samedi dernier, Mgr l'administrateur de Québec a donné la Tonsure à M. Pierre Jos. Charles Baillargeon de cette ville, et à Messieurs James McKenna du Diocèse de Charlettown, Patrick Brady, du diocèse de St. Jean Nouveau Brunswick, John Twomey, du diocèse de Kingston, et Michel Thompkin du diocèse d'Arichat. Le même jour le prelat a conféré les ordres suivants:

Le sous-diaconat à N. J. B. N. Laliberté.

Le diaconat à M. Patrick Doherty et la prêtrise à M. Eugène Méthot.

—On nous écrit de Larisse (Thessalie; "La bande de l'Albanais Ghalie, formant un total de 47 à 49 brigands, est tombée sur le village Chamaco, de la commune Crémas Larisse, à l'heure où les hommes étant occupés aux travaux de la campagne, il ne restait que des femmes, des vieillards et des enfants. Ils les ont tous saisis et mis à la torture, en versant sur eux de l'huile bouillante pour les forcer à découvrir le lieu où étaient cachés l'argent et les objets précieux Chargés de tout ce qu'ils avaient pu prendre, ils se sont enfuis, échappant à la poursuite du détachement qui était à leurs trousses."

LE GENERAL DIX.—Le nom du gén. Dix, dit la *Minerve*, a passé par bien des bouches depuis quelques jours et naturellement chacun a voulu y mettre du sien. Les plus chanceux ont trouvé que le gen. Dix a fait une partie de son éducation au collège de Montréal, comme condisciple de l'Hon. M. Cartier, et qu'ensuite il s'est marié à une demoiselle haut canadienne, parente de l'Hon. M. Baldwin. S'il en est ainsi, il doit regarder le Canada d'un œil plus tendre qu'on ne le suppose. Aussi à peine son terrible ordre du jour était-il émané, que le naturel, reprenant le dessus, l'engageait à entrer en négociations et explications avec les autorités canadiennes. Celles-ci l'ont accueilli sur un ton qui l'a enchanté et la diplomatie a pris la place des 100,000 combattants attendus aux frontières.

—Nous avons eu le plaisir de recevoir, la visite d'un Canadien, M. J. B. Piette, arrivant du fort Vancouver, Oregon. M. Piette est natif de Berthier où est sa famille, il est parti du Canada il y a seize ans, pour aller aux mines de la Californie. Il réside actuellement en Orégon où il se trouve parfaitement établi, et n'est venu ici qu'en promenade, se proposant de retourner dans sa nouvelle patrie au mois de fevrier prochain. M. Piette est en parfoite sante, et, malgré les fatigues d'un long et pénible voyage de deux mois, il parait fort et vigoureux. En route, il a fait la rencontre d'un compatriote M. Lecompte de Sainte-Anne de la Pérade qui revient au pays après une longue absence.—*L'Ordre.*

Le jugement suivant vient d'être rendu à Sherbrooke:

Sherbrooke, 17 dec. 1864

Sur demande du gouvernement des Etats-Unis pour l'extradition de William H. Crawford, accusé d'assaut avec intention de meurtre;

L'Hon. J. S. Sanborn, C. R., comparut pour le gouvernement américain et demanda l'admission de la preuve à l'appui de l'accusation; et

Wm. S. Fellon, Ecr., C. R., au nom du prisonnier, recusa la jurisdiction de la Cour, sur le principe mis en avant par le conseil des maraudeurs de St. Albans, devant le Juge Coursol

Voici le jugement rendu par le juge Short:

Dans les circonstances actuelles, cette cause est d'une grande importance. Il regne beaucoup d'excitation à l'egard d'une décision rendue dans une cause sur les questions soulevées dans celle-ci, et qui emporte les plus sérieuses conséquences. Telle qu'elle se présente à moi, la question me parait peu prêter à la discussion; on me démontre que la Reine en conseil a sanctionné l'acte 24e Vict., chap. 6; alors se présente la seule question: une proclamation était-elle nécessaire? Je ne le crois pas. Il aurait peut-être été bien, pour l'information du public, de faire connaître par proclamation, la sanction de cet acte, mais je ne connais pas de loi qui l'exige. On prétend que la faculté laissée de suspendre, doit être en termes exprès, et d'une stricte nécessité en pareille matière. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi. Cette cause demande une interprétation libérale, afin d'empêcher un déni de justice sur une question de droit international d'une tres grande importance. Les mots employés dans la sanction de cette loi, s'ils signifient quelque chose, doivent vouloir dire que la loi doi être mise à exécution, et l'acte impérial est suspendu, en autant que nécessaire pour cette fin. Les termes de la sanction "l'acte sera laissé à ses effets," implique la suspension de l'acte impérial pour cette fin. Je considere que j'ai juridiction pour recevoir cette enquête et pour retenir le prisonnier, jusqu'à ce qu'elle soit terminée.

—Nous voyons par les journaux que la consécration de Mgr. D'Herbonnez, O. M, [illegible] nommé par le Souverain Pontife, vicaire apostolique de la Colombie Britanique, a eu lieu dans la Cathédrale de St. André à Victoria, le 9 octobre dernier. Le prélat consécrateur etait Mgr Blanchet, Archevêque d'Orégon City, assisté de Mgr. Demers Evêque de Vancouver.

—La paroisse de Lanoraie porte aujourd'hui le deuil d'un de ses citoyens les plus notables Louis Gonzague Marion de Lonoraie, décédé vendredi dernier le 2 Décembre, d'une attaque d'apoplexie foudroyante. M. Marion, juge de paix et capitaine de milice, commandait le respect et l'estime de tous ceux qui l'approchaient ; aussi laisse-t-il dans l'âme de ceux qui l'ont connu le regret qui suit nécessairement la perte d'un cœur généreux, d'un noble sang où se mêlait à une probité irréprochable un patriotisme ardent comme celui que l'on retrouve toujours chez les grands cœurs. Le cause nationale de 1837 et 38 n'oubliera jamais le nom de la famille Marion de Lanoraie, qui vient de perdre son chef, dont le souvenir devra faire courber le front de respect à tout canadien-français qui comprend bien son devoir d'homme d'honneur.

—Dernièrement un jeune homme du nom de Charles Richelieu avait dérobé $600 à MM. Shaw et Frères, encanteurs, et avait été emprisonné pour le fait. Une jeune fille aveugle avait eu accidemellement le dépôt de cette somme et l'avait donnée à un nommé Martin qui jouait à l'amoureux auprès d'elle. Celui-ci partagea avec un compagnon et alla a New-York pratiquer le *far niente*. Malheureusement il lui prit l'envie de revoir sa patrie et il fut reçu mardi matin à bras ouverts par la police. Il n'avait plus que $19 sur lui.

Le *Drapeau de Lévis* nous apprend que de grand travaux militaires vont se commencer à Lévis aussitôt que les plans et devis en seront terminés.

Ces travaux consisteront dans l'érection de cinq grandes batteries disposées comme suit: une, sur la cime du cap, sur la propriété de M. Edouard Roberge ; une autre sur l'eminence où est bâti le cottage de *M.* Simons, une troisième sur la propriété de Thomas Fraser ; et les deux autres à St-Joseph au sud de l'Eglise.

VOLEUR EFFRONTÉ.—Le major-général Wallace, commandant du département du centre, dit le *Courrier des Etats-Unis*, était, il y a quelques jours, couché dans sa chambre, dont la clef était resté sur la porte. A six heures du matin il s'éveilla et vit un quidam en train de vider les poches de ses pantalons. Il en avait notamment enlevé un porte-monnaie contenant $25. Le général lui demanda ce qu'il faisait là.—" Ce que je fais, répondit le coquin sans se déconcerter, je fouille votre pantalon, parbleu ! Aussi bien j'ai fini et je vais vous les rendre. Les voici. Bonne nuit !" Ce disant, il lança au général son pantalon à la figure, et prit la porte, en la ferment à double tour. Le général voulut courir après, mais il était enfermé. Pendant qu'il s'escrimait à ouvrir, le voleur joua des jambes, et court encore.

—Les journaux ont déjà annoncé la mort d'Olivier Eugène Casgrain, écr., seigneur de l'Islet, lieut.-colonel de milice et membre de la chambre d'agriculture du Bas-Canada, décédé le 16 du courant, à l'age de cinquante [illegible] ans.

En 1860 il fut élu membre de la société d'Agriculture du Bas-Canada, ou il siégea pendant deux ans, comme vice président. Depuis cette époque, il fut toujous réélu par la grande majorite de toutes les sociétés d'Agriculture du Bas-Canada.

Ses funérailles ont eu lieu mardi dernier à l'Islet au milieu d'un grand concours, composés des diverses classes de la société venue même de très loin, malgré la rigueur de la saison, pour rendre un dernier hommage à cet homme de bien, dont le souvenir vivra longtemps parmi les noms les plus intègres de notre pays.—*Canadien.*

—Jeudi soir, un soldat du 60ème offrait en vente, dans la rue Mcgill, une robe de buffle ; comme quelqu'un s'est avisé q'appeler la police, l'*honnête* vendeur partit comme s'il eut toutes les furies à ses trousses, s'inquiétant fort peu qu'il laisât sa marchandise derrière lui. La robe appartenait à un charretier ; il l'a réclamée a la police.—*Minerve du 3 courant.*

Décès.

En la Paroisse de St. Damase, Dimanche, le 18 [illegible] courant, sont décédés, après une courte maladie, le major François Beauregard, et dame Marie Cassavant, sa bru. Ils habitaient la même maison et laissant tous deux de nombreux enfants.

A St. Denis, le 21 courant, après une longue maladie de 9 ans, soufferte avec une résignation vraiment chrétienne, Dame Josephte Palardy, veuve de MacCordeau, agée de 75 ans et 8 mois. Elle laisse pour déplorer sa perte 2 enfants et un grand nombre de petits enfants, et un grand cercle d'amis qui n'oublieront point l'aminité de son caractère.

Calendrier Ecclésiastique du Diocèse de St. Hyacinthe.

Pour 1865.

A vendre chez M. Léonard Boivin, en gros et en détail.

MUNICIPAL COUNCIL OF THE

COUNTY OF BAGOT.

Office of the Municipal Council of the County of Bagot

I DO HEREBY give Public Notice that the Lands hereinafter mentioned will be sold by Public Auction, at the House of WILLIAM McNICHOLS, Esq., in the Parish of ST. LIBOIRE, in the said County of Bagot, on MONDAY, the SIXT.. day of FEBRUARY next (1865,) at ELEVEN of the clock, in the FORENOON, for the Assessments and Charges due to the Municipalities hereinafter mentioned upon the several Lots hereinafter described, unless the same be paid, with costs, at least two days before the above day.

Municipality of the Parish of St. André d'Acton.

DESCRIPTION OF LAND.

Range.	Lot or Part of Lot.	No.	Extent Acres.	Amount due on each Lot. $ cts.
1		1	200	2 54¼
1		2	200	4 07½
1	E 1st ¼	3	50	2 79½
1	W ½	3	50	2 79¼
1	N ½	3	100	5 00
1		5	200	94 02
1		6	200	22 74
1		7	200	99 02
1		8	200	109 02
1	W ½	9	100	6 37
1		10	200	109 02
1		11	200	108 25½
1	E 3 arpents	12	60	11 41¼
1	E 3 arpents	12	60	11 41¼
1	W 4 arpents	12	80	12 86¾
1		13	200	13 52
1	1st E ¼	14	50	7 14
1	2d E ¼	14	50	4 81
1	1st W ¼	14	50	9 47
1	2d W ¼	14	50	18 38
1	1st E ¼	15	50	17 18
1		16	200	21 80
1	E ⅓	17	66⅔	19 94¼
1	W ⅔	17	133⅓	23 04
1	E ½	18	100	17 10
1	2d W ¼	18	50	7 60
1	1st W ¼	20	200	20 48
1		21	50	5 09
1	2d W ¼	21	50	5 09
1	1st E ¼	22	50	4 57
1	½ centre	22	100	9 69
1	2d W ¼	22	50	4 97
1	1st E ¼	23	50	11 68
1	1st W ¼	23	50	8 68
1	2d W ¼	23	50	5 37
1	1st E ¼	24	50	7 54
1	½ centre	24	100	6 37
1	2d W ¼	24	50	7 54
1	E ½	25	100	21 47
1	W ½	25	100	8 62
1	1st E ¼	26	50	5 31
1	2 arpen. centre	26	100	10 37
1	2d W ¼	26	50	19 41
1		27	200	88 18
1		28	200	6 89
1	E 2 arpents	29	40	4 92½
1	E 3 arpents	29	60	7 25¼
1	10 arpents x 5	30	45	35 12¼
1	10 arpents x 3	30	25	20 38½
1	less 6 arpents	31	80	16 34
1	6 arpents	31	120	17 50
1	E ¼	32	50	8 97½
1	W ¾	32	150	26 92½
1	½ E	33	100	18 31½
1	W ½	33	100	18 31½
1		37	200	29 49
1		38	200	35 67
1		39	200	35 67
1	1st E ¼	40	50	18 14½
1	2d E ¼	40	50	13 66¼
1	1st W ¼	40	50	19 18
1	2d W ¼	40	50	19 18
1		41	200	12 49
1	E ½	43	100	39 24
1	W ½	43	100	26 91
1	E ½	43	100	34 24
1	W ½	43	100	34 24
1		44	200	29 49
2	E ½	4	100	7 63½
2		5	200	18 61
2		6	200	122 56
2		7	200	15 09
2		8	200	21 81
2		10	200	21 21
2	2d W ¼	12	50	3 31
2	1st W ¼	12	50	3 31
2		13	200	152 96
2	E 9 arpents	14	180	13 58
2		15	200	13 77
2	E 1½ arpents	16	30	12 16½
2	E 1½ arpents	16	30	4 53
2	2 arpents joining W ½	16	40	14 50
2		21	200	31 42
2		22	200	22 73
2	E ½	23	100	11 46½
2	W ½	23	100	4 74½
2		24	200	10 24
2		25	200	10 24
2		26	200	98 94
2	E ½	27	100	25 64
2	1st W ¼	27	50	18 38
2	2d W ¼	27	50	15 42
2		29	200	23 24
2		30	200	64 53
2	E ½	31	100	14 79
2	W ½	31	100	6 37
2		32	200	12 49
2	E 2 arp.	37	40	6 48½
2	WG 2 a.	37	40	14 87½
2	E 1½ arp.	38	30	8 81¼
2	E 2½ arp.	39	50	15 53½
2	E 1¼ arp.	39	25	5 65
2	E 1¼ arp.	39	25	5 83
2	W 1¼ arp.	39	25	5 83
2	W 1¼ arp.	39	25	5 83
2	W 1¼ arp.	39	25	7 56
2	W 1¼ arp.	39	25	4 43
2	E ½	40	100	21 21
2	W ½	40	100	21 21
2	E ½	41	100	27 84
2	W ½	41	100	14 62
3	1st E ¼	42	50	14 99
3	2d E ¼	42	50	19 15
3	1st W ¼	42	50	15 99
3	2d W ¼	42	50	17 88
3		43	200	12 49
3		44	200	12 49
3		8	200	17 32½
3		9	200	4 75
3	1st E ¼	10	50	2 20
3	2d E ¼	10	50	9 02½
3		12	200	307 74
3	E ½	13	100	6 37
3	less E 4 arpen. x 25	16	200	9 02½
3	E 4 arpents x 25	16	30	24 26½
3	E ½	17	100	9 90
3	W ½	17	100	27 65
3		18	200	12 25
3	E ¾	19	150	280 50
3	W ¼	19	50	4 59
3		21	200	36 62
3		24	200	13 25½
3		29	200	21 27
3		30	200	18 51
3		31	200	24 73
3		33	200	22 43½
3	E ½	43	100	9 43
4		12	140	12 30
4		20	200	18 99
4		23	200	24 27
4		25	200	18 61
4	E ½	27	100	7 34
4		28	200	21 61½
4		30	200	33 79
4		31	200	66 70
4		44	200	15 55
5		15	130	86 37
5	W ½	17	66⅔	48 14
5		18	200	12 49
5		19	200	170 75
5		20	200	159 75
5		21	200	160 03
5		22	200	108 46
5		24	200	273 80
5	less 1-10	25	180	20 96½
5	less 1-5 E	26	160	40 46
5	W ½ of 2d E ¼	27	25	21 46
5	E ½	30	100	13 74
5	W ½	30	100	7 13
5	1st E ¼	34	50	19 38
5	W ½	34	100	15 45
5	E 2 arpents of 2d E ¼	36	40	39 60½
5		38	200	132 20
5		39	200	26 32
5		40	200	26 32
5		41	200	26 32

Municipality of the Parish of St. Théodore d'Acton.

Range.	Lot or Part of Lot.	No.	Extent Acres.	Amount due on each Lot.
6	1½ arpents x 20 of Nos 34,35 & 36 between Chagnon & Cordeau		25	21 65
6	60 arpents of No. 32, joining the 5th range		50	7 12
6	2 arpents x 15 of Nos. 33 & 34 between Adrien & McClure		25	13 09
6	2 arpents x 15 of Nos. 33 & 34 between Cloutier & Grenier		29	5 87
6	2 arpents x 15 of Nos. 33 & 34 between Adrien & Laliberté		25	5 41
6	2 arpents x 15 of Nos. 33 & 34 between Grenier & Brisson		25	8 11
6	3 arpents x 15 of Nos. 33 & 34 between Brisson & Robinson		37½	36 46
6	3 arpents x 15 of Nos. 33 & 34 between Gill & Laliberté		37½	12 07½
6	2 arpents x 15 des Nos. 33 & 34 entre Robinson & Biron		25	12 28
6	2 arpents x 15 of Nos. 33 & 34 between Vadeboncœur & Laliberte		25	7 44
6	E ½	20	100	5 77
6	W ½	20	100	9 09
6		23	200	49 93½
6	1st W ¼	24	50	14 18
6	1st E ¼	25	50	4 83
6	½ centre	25	100	10 03
6	2d W ¼	25	50	4 23
6	E ¾	26	150	13 99
6	W ¼	26	50	5 97½
6	1st E ¼	27	50	5 97½
6	W ½	27	100	19 01½
6	1st W ¼	29	50	29 88
6	E 2 arpents	30	40	12 58
6	1st E ¼	39	50	9 25
7		21	100	5 14
7		23	200	9 66
7		24	200	11 88
7	E 3¾ arpents	25	75	19 58
7	W 3¾ arpents	25	75	6 48
7		26	200	13 26
7	E ½	27	100	16 53½
7	W 4 arpents	28	80	10 81
7	C Adrien	31	200	20 61
7	Emplacement	37		2 99
7	2d E ¼	38	50	18 59
7	E 1½ arpents	40	30	8 08
7	Emplac. Bouchard,	43		4 93
8		23	50	3 86
8	1st W ¼	25	50	5 51
8		27	200	78 60
8	2d E ¼	28	50	9 07½
8	1st W ¼	24	50	4 91
8	1st W ¼	38	50	4 91
8	E ½	39	100	7 97
8	E ½	41	100	8 77
8	2d W ¼	42	50	8 93
8	2d E ¼	40	50	4 91
8	2d W ¼	40	50	4 91
8		43	200	22 33
9	E ½	26	15	0 86
9		27	50	6 77
9	1st E ¼	28	50	2 69½
9	E ⅓	32	66⅔	10 66½
9	W ⅓	32	66⅔	10 33
9	S ½	35	100	19 64
9	2d E ¼	36	50	7 97
9	E ½	37	100	6 93
9	2d W ¼	37	50	9 91
9	1st W ¼	37	50	11 86
9	E ¼	41	50	7 43
9	2d W ¼	41	50	10 76
9	2d E ¼	43	50	6 99
9		42		15 69
10	1st E ¼	31	25	6 04
10	1st W ¼	31	25	5 07½
10		33	100	17 73
10	1st W ¼	37	50	3 94
11	W ½	35	100	12 67½
11	⅓ cent.	36	66⅔	5 55
11	W ⅓	36	66⅔	5 33
11	E 3 arpents (Nadeau)	38	60	3 90½

Municipality of the Village of Acton Vale

No	Name of the Street.	Name of the Proprietor.	Amount due. $ cts.
1	Maine Ouest	H. P. Merrill	31 25
½ W 20	Water	Jos. Gauthier	5 07½
39	do	A. Lapointe	6 00
40	do	J. B. Lescadre, Jr.	3 82½
21	do	F. X. Girard	0 75
27	Middle	Ls. Desmarais	2 50
41	do	J. B. Lascadre, Sen.	7 92½
35	Henry	Esdras Rousseau.	10 00
Part 1	Market North	H. P. Merrill	31 25
122	do	E. Dunn & G. Grondin.	21 25
145	do	J. Bertrand & H. P. Merrill.	6 92½
146	do	G. Grondin	1 75
149	do	H. P. Merrill	1 57
169	do	Ed. Grondin	1 75
60	Henry	A. William	3 14
70	do	R. Côté	1 17
90	do	Jos. Roisvert	3 62½
95	do	George Kent	6 96
106	do	J. Bte. Klibour	1 57
109	do	A. Barit	1 57
110	do	J. B. Roy & J. B. Raza.	2 94
120	do	F. Benoit	5 29
121	do	J. D. Meunier	1 25
143	do	H. P. Merrill	1 00
144	do	H. P. Merrill	1 25
147	do	H. P. Merrill	1 25
148	do	H. P. Merrill	1 00
167	do	H. P. Merrill	1 00
168	do	H. P. Merrill	1 25
71	Middle	M. Lafond	1 57
78	do	R. Desmarais	4 71
82	do	C. Krimnity	7 52
87	do	H. P. Merrill	1 57
88	do	Frs. Métivier	7 70
97	do	Jos. Vésina	1 57
98	do	P. McClure	0 68
103	do	H. P. Merrill	1 57
104	do	Jos. Girard	1 57
142	do	M. Mooney	2 50
149	do	H. P. Merrill	1 00
166	do	Frs. Beaudoin	3 35
173	do	H. Beauregard, Marie Louise de Chantal,	6 05
83	Water	C. Krimnity	7 52
85	do	F. Bérard	6 92
86	do	C. A. McClure	1 25
99	do	C. A. McClure	1 25
100	do	M. Dansereau	2 40
102	do	H. P. Merrill	1 00
113	do	H. P. Merrill	1 00
116	do	H. P. Merrill	0 75
117	do	H. P. Merrill	1 00
128	do	H. P. Merrill	1 00
129	do	H. P. Merrill	0 75
139	do	H. P. Merrill	0 75
140	do	H. P. Merrill	1 00
151	do	H. P. Merrill	1 00
152	do	H. P. Merrill	0 75
163	do	H. P. Merrill	0 75
166	do	H. P. Merrill	1 00
175	do	H. P. Merrill	1 00
176	do	H. P. Merrill	0 75
115	Emery	H. P. Merrill	1 75
130	do	Jos. Blais	23 17
138	do	H. P. Merrill	0 75
153	do	H. P. Merrill	0 75
162	do	H. P. Merrill	0 75
177	do	H. P. Merrill	0 75
204	Road of 7th R.	J. B. Dupré	14 50
	do	C. Lapointe	2 16
	do	Isaie Marquet	10 45
Block B	Road of 7th R.	Chs Giroux	8 55
2	do do	Frs. Charette	1 75
3	do do	Frs. Charette	1 75
4	do do	Frs. Charette	1 75
6	do do	Frs Charette	1 75
7	do do	O. Joyal	1 75
8	do do	Ls. Lalumière	5 05
9	do do	C. A. McClure	1 25
10	do do	O. Joyal	1 75
11	do do	Eldar Fagnan	4 75
12	do do	M. Belleville	8 00
15	do do	A Chapdelaine	6 50
16&17	do do	C. A. McClure	2 50
19	do do	T. Caron	2 70
21	do do	Frs. Lincourt	1 25
22	do do	A. Baret	3 75
27	do do	Delph. Pichette	2 90
28	do do	Jos Sylvestre	0 50
29	do do	Ed. Racicot	8 60
32	do do	C. A. McClure	6 25
2 Block A	do	Ignace Boissé	4 45
3	do do	A. C. McClure	4 15
4	do do	C. A. McClure	1 25
5	do do	C. A. McClure	1 25
6	do do	C. A. McClure	1 25
7	do do	C. A. McClure	1 25
8	do do	Ls. Gratton	2 50
9	do do	C. A. McClure	1 25
13	do do	Ambroise Scott	5 30
15	do do	P. V. Gendron	2 50
17	do do	Chs. Lacroix	5 00
21	do do	Jos. Gendron	3 50
22	do do	Rémi Laplante	1 00
23	do do	A. Doré	6 84
25	do do	Israel Marquet	10 45
30	do do	J. N. Mercier	3 64
31	do do	J. N. Mercier	9 31½
32	do do	P. Picard	3 00
33	do do	Inconnu	3 84
77	St. Jean	Jos. Proulx	4 85
84	do	Touss. Vigeant	3 42
86	do	J. B. Desforges	3 50
48	St. Louis	Frs. Beaudoin	3 50
49	do	Louis Chartier	1 40
58	do	Jos. Proulx	9 90
S ½ 8	St. Michel	Ls. Rivard	9 45
N ½ 8	do	Jean Asselin	10 92
S ½ 9	do	M. Dumaine	1 25
N ½ 9	do	Cyrille Lebel	8 75
30	do	Veuve Patris	4 75
32	do	L. A. Bernard	1 25
33&34	do	L. A. Bernard	2 70
35	do	T. Guernon	10 82½
36	do	T. Guernon	10 82½
79	Ste. Elizabeth	Louis Evé	0 25
20,39&40	do	Louis Evé	1 15
59,60,78&80	do	J. B. Laflamme	1 54
½ 46	Notre-Dame	J. B. Desforges	3 50
½ 26	do	C. Charpentier	6 20
66	do	B. Normand	1 17
4	St. Jean	Louis Evé	1 00
Part 21	do	Aug. Dalpé	3 67
	do	Jos. Barbeau	2 50
	do	N. Boulé	0 20
17	do	F. Deblois	1 67
4	George	A. McEvele	0 50
8	do	Pierre & Cie.	0 50
14	do	do do	0 50
15	do	do do	0 50
16	do	do do	0 50
17	do	do do	0 50
18	do	do do	0 50
½ 21	do	P. Laurendeau	6 15
250	Edouard	Cyp. Guilmain	6 23
212	do	Frs. Poulin	6 13
4	Rord of Roxton	Louis Evé	2 50
½ 21	do	Aug. Dalpé	2 50
½ 23	do	L. A. Bernard	4 45
25	do	J. H. Anthony	3 75
½ O D	do	M. J. Higgins	7 50
½ E 52	do	Patrick Crey	14 25
9	Street of the Mine	D. D. Rinville	2 50
11	do	A. Valois	5 80
211	Frédérik	H. P. Merrill	5 47
212	do	H. P. Merrill	5 47
204	do	H. P. Merrill	5 47
205	do	H. P. Merrill	5 47
236	do	H. P. Merrill	5 47
235	do	H. P. Merrill	5 47
243	do	H. P. Merrill	5 47
244	do	H. P. Merrill	5 47

The whole of the Assessed land of the Grand Trunk Railway Company of Canada, within the Municipality of the Village of Acton-Vale..........100 44

Municipality of the Parish of St. Ephrem of Upton.

DESCRIPTION OF LAND.

Range.	Lot or Part of Lot.	No.	Extent Acres.	Amount due on each Lot. $ cts.
18	at the West of the Black Riv.	64	25	9 39½
18	do do do	64	25	3 04
18	at the East do do	64	25	2 29
18	do do do	64	70	6 88
19	Corn. of streets Ste. Hélène & McDougall	57	1	5 82½
19	Ste. Hélène street	57	½	8 06½
19		52	47	7 97½
19		56 & 57	30	0 99
19	at the West of the Black Riv.	57	1	3 23
19	at the East do do	57	2½	1 00
19	do do do	60	185	3 89
1[illegible]	at the West do do	60	45	11 44
19	Allonges 58 &	59	120	11 00
19 & 20	Church Road	56	½	1 84
20		46	42	3 68
19		45	238	2 86
20		41	250	5 98
20		42	250	5 98
20		43	250	5 98
20		44	250	5 98
20		45	83	4 82
21		46	83	5 44½

Municipality of the parish of Ste. Helene.

1o. A land in the name of Narcisse Jacques, situated in the first range of the said parish of Ste. Helene, 3 arpents x 30, joining in front to the road of the said range in rear to the lands of St. Simon, on one side to Isaac Guertin, and on the other side to David Huot with a house and others buildings there on erected..........25.67½

2o. A land in the name of D. S. Ramsay, Esq., situated in the fourth range of the said parish of St. Helène, 1½ arpent x 40 joining in front to the road of the said range, in rear to the lots Brodeur, an one side to Noël Picard and on the other side to Louis Lemonde..................2.50

3o. A land, in the name of G. H. Henshaw, Esq., situated in the third range of the said parish of Ste. Hélène, 4 arpents x 14, joining in front to the road of the said range in rear to the lands of the third range on one side to Pierre Lefebvre and on the other side to Tancrède Sauvageau..................8.33

4o. A land, in the name of Ignace Pitt, situated in the fourth range of the said parish of Ste. Helène, 3 arpents x 20, joining in front to the road of the said range, in rear to the lands of the range St. Augustin, on one side to D. S. Ramsay, Esq. and on the other side to Tancrède Sauvageau..................10.02

Municipality of the parish of St. Simon.

1o. A land in the name of Jacques Laroque, situated in the third rang of the said parish of St. Simon, 3 arpents x 30, joining in front to the Road of the fourth range, in rear to Roch Casaubon, on one side to Joseph Morin and on the other side to Louis Sylvestre..................0.27

2o. A land in the name of Michel Laplante situated in the range St. St Edouard, in the said parish of St. Simon, 2 arpents x 21, joining in front to the road of the said range, in rear to the lands of H. G. Forsyth, Esq, on one side to F. X. Cadieux, Esq. and on the other side to Joseph Rotreau..................5.61

Municipality of the parish of St. Liboire.

A lot of land in the name of Thos. McCaw, situated in the range Ste. Madeleine, in the said Parish of St. Liboire, being a W part of No. 10 h joining to the North the Grand Trunk Railway Company, to the East and South the land of the Grand Trunk Railway Company, and to the South West the land of Magloire Morin. 3.29½

Municipality of the Parish of S. Rosalie

1o. A lot of land in the name of the Widow Normandin, situated in first range of the Parish of Ste. Rosalie, 2½ arpents x 2, joining in front to the road of the second range, in rear to Noël Richard, on one side to Magloire Laurence and on the other side to Augustin Laflamme.......1.31

2o. The whole of the assessed land of the Grand-Trunk Railway Company of Canada within the municipality of the parish of St. Rosalie, in the 2nd, 3d, 4th et 5th ranges, containing 64 arpents 26 perches and 200 feet superficial mesure........131.30

P. S. GENDRON.

Secretary-Treasurer of the Municipal Council of the County of Bagot

St. Rosalie 1st December 1864.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 22 Décembre 1864.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
Montréal	Tous les jrs	A. M. 10 45 P. M. 3 50	A. M. 4 40 11 45
St. Hilaire et la Rivière Chambly	do	A. M. 10 45	11 45
Island-Pond	do	4 40 11 45	10 45 P. M. 3 50
Québec	do	4 40	3 50
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 3 00	A. M. 6 00
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	11 15
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 4 00	11 15
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	4 00	11 15
La Présentation	Mercredi, et Samedi	A. M. 9 00	11 30

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour Montréal le matin et Milton, St. Dominique, Granby et St. Pie sont fermées à 9 heure le soir.

E. L. R. C. DESPRÈS,
Maitre de Poste.

SOCIETE D'AGRICULTURE DU COMTE DE ROUVILLE.

L'Assemblée annuelle de cette Société pour son organisation aura lieu à Rougemont le 28 décembre courant à midi précis chez Michel Frégeau Ecuyer et l'assemblée des officiers et directeurs pour la révision des comptes aura lieu à la même place et le même jour à 10 heures de l'avant-midi.

Par ordre
J. B. ST. ONGE,
Secretaire.

St. Césaire le 10 décembre 1864.

CONSEIL MUNICIPAL DU

COMTE DE BAGOT.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL.
Du Comté de Bagot.

JE DONNE par les présentes AVIS PUBLIC, que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par ENCAN PUBLIC, en la paroisse de St. Liboire, dans la maison de William McNichol's, Ecuier, dans le Comté de Bagot, LUNDI, le SIXIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, (1865) à ONZE heures de l'Avant-Midi, pour les cotisa-

CHARLES NELSON,
FERRONNERIES ET EPICERIES,
VIS A VIS LE MARCHE.—SAINT HYACINTHE.

tions et charges dues aux Municipalités ci-dessous mentionnées, sur les dites lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées, avec les frais, au moins deux jours avant le jour ci-dessus indiqué.

Municipalité de la paroisse de St. André d'Acton.

Rang.	Désignation de la terre. Lot ou partie de lot.	No.	Etendue. Acres.	Montant dû sur chaque lot. $ cts.
1		1	200	2 54½
1		2	200	4 07½
1	2 lot ½ S		50	2 70½
1	½ O 3		50	2 79½
1	½ N 3		100	5 00
1		5	200	94 02
1		6	200	22 71
1		7	200	99 02
1		8	200	100 02
1	½ O 9		100	6 87
1		10	200	100 02
1		11	200	108 25½
1	3 arrents S 12		60	11 41½
1	3 arpents E 12		60	11 41½
1	4 arpents O 12		80	12 86½
1		13	200	13 52
1	1er ½ E 14		50	7 14
1	2e ½ E 14		50	4 81
1	1er ½ O 14		50	9 47
1	2e ½ O 14		50	10 38
1	1er ½ E 15		50	17 18
1		16	200	21 80
1	½ E 17		66½	10 94½
1	½ O 17		133½	23 04
1	½ E 18		100	17 10
1	2e ½ O 18		50	7 60
1	1er ½ O 20		200	20 48
1		21	50	5 09
1	2e ½ O 21		50	5 09
1	1er ½ E 22		50	4 97
1	½ centre 23		100	9 69
1	2e ½ O 22		50	4 97
1	1er ½ E 23		50	11 68
1	1er ½ O 23		50	8 69
1	2e ½ O 23		50	5 37
1	1er ½ E 24		50	7 04
1	½ centre 24		100	6 87
1	2e ½ O 24		50	7 54
1	½ E 25		100	21 47
1	½ O 25		100	9 62
1	1er ½ E 26		50	5 31
1	3 arpen. centre 26		100	10 37
1	2e ½ O 26		50	19 41
1		27	200	99 18
1		28	200	6 00
1	2 arpents E 29		40	4 92½
1	3 arpents E 29		60	7 26½
1	10 arpents x 5 30		45	35 12½
1	10 arpents x 3 30		25	20 38½
1	moins 6 arpents 31		80	16 34
1	6 arpents 31		120	17 50
1	½ E 32		50	8 97½
1	½ O 32		150	26 93½
1	½ E 33		100	18 31½
1	½ O 33		100	18 31½
1		37	200	29 40
1		38	200	35 67
1		39	200	35 67
1	1er ½ E 40		50	18 14½
1	2e ½ E 40		50	13 66½
1	1er ½ O 40		50	19 18
1	2e ½ O 40		50	19 18
1		41	200	12 49
1	½ E 43		100	39 24
1	½ O 42		100	26 91
1	½ E 43		100	31 24
1	½ O 43		100	31 24
1		44	200	29 40
1	½ E 4		100	7 63½
1		5	200	18 61
1		6	200	122 56
1		7	200	15 09
1		8	200	21 81
1		10	200	21 21
1	2e ½ O 13		50	3 31
1	1er ½ O 13		50	3 31
1		13	200	153 06
1	9 arpents E 14		180	13 58
1		15	200	13 77
1	1½ arpents E 16		30	12 16½
1	1½ arpents E 16		30	4 53
1	3 arpents joignant ½ O 16		40	14 50
1		21	200	31 42
1		22	200	22 73
1	½ E 23		100	11 06½
1	½ O 23		100	4 74½
1		24	200	10 24
1		25	200	10 24
1		26	200	98 04
1	½ E 27		100	25 64
1	1er ½ O 27		50	18 36
1	2e ½ O 27		50	15 42
1		29	200	23 24
1		30	200	64 53
1	½ E 31		100	14 79
1	½ O 31		100	6 37
1		32	200	12 49
1	2 arp. E 37		40	6 48½
1	G 2 a. O 37		40	14 87½
1	1½ arp. E 38		30	8 81½
1	2½ arp. E 39		50	15 03½
1	1½ arp. E 39		25	5 65
1	1½ arp. E 39		25	5 83
1	1½ arp. O 39		25	5 83
1	1½ arp. O 39		25	7 56
1	1½ arp. O 39		25	4 43
1	½ E 40		100	21 21
1	½ O 40		100	21 21
1	½ ½ E 41		100	27 84
1	½ O 41		100	14 62
1	1er ½ E 42		50	14 99
1	2e ½ E 42		50	19 15
1	1er ½ O 42		50	15 99
1	2e ½ O 42		50	17 88
1		43	200	12 49
1		44	200	12 49
1		8	200	17 32½
1		9	200	4 75
1	1er ½ E 10		50	2 20
1	2e ½ E 10		50	9 02½
1		12	200	207 74
1	½ E 13		100	6 37
1	Moins 4 arpen. x 25 E 16		260	9 02½
1	4 arpents x 25 E 16		80	24 26½
1	½ E 17		100	9 90
1	O ½ 17		100	27 65
1		18	200	12 25
1	½ E 19		150	260 59
1	½ O 19		50	4 59
1		21	200	36 62
1		24	200	13 35½
1		29	200	21 27
1		30	200	18 51
1		31	200	24 73
1		33	200	22 42½
1	½ E 43		100	9 43
1		12	140	12 39
1		20	200	18 89
1		23	200	24 27
1		25	200	18 61
1	½ E 27		100	7 34
1		28	200	21 61½
1		30	200	33 79
1		31	200	66 70
1		44	200	15 55
1		15	150	86 37
1	½ O 17		66½	48 14
1		18	200	12 49
1		19	200	179 75
1		20	200	159 75
1		21	200	160 03
1		22	200	108 46
1		24	200	273 80
1	Moins 1-10	25	180	20 06½
1	Moins 1-5 E 26		160	49 46
1	½ O du 2e ½ E 27		25	21 46
1	½ E 30		100	13 74
1	½ O 30		100	17 13
1	1er ½ E 34		50	19 38

Rang.	Désignation de la terre. Lot ou partie de Lot.	No.	Etendue. Acres.	Montant dû sur chaque Lot. $ cts.
5		½ O 34	100	15 45
5	3 arpents E du 2e ½ E	36	40	39 60½
5		38	200	132 20
5		39	200	26 32
5		40	200	26 32
5		41	200	26 32

Municipalité de la paroisse de St. Théodore d'Acton.

6	1½ arpents x 20 des Nos 34,35 & 36 entre Chagnon & Cordeau		25	12 65
6	60 arpents du No. 32, joignant le 5e rang		60	37 13
6	2 arpents x 15 des Nos. 33 & 34 entre Adrien & McClure		25	13 09
6	2 arpents x 15 des Nos. 33 & 34 entre Cloutier & Grenier		25	6 87½
6	2 arpents x 15 des Nos. 33 & 34 entre Adrien & Laliberté		25	6 41
6	2 arpents x 15 des Nos. 33 & 34 entre Grenier & Brisson		25	8 12
6	3 arpents x 15 des Nos. 33 & 34 entre Brisson & Robinson		37½	36 46
6	3 arpents x 15 des Nos. 33 & 34 entre Gill & Laliberté		37½	12 07½
6	2 arpents x 15 des Nos. 33 & 34 entre Robinson & Biron		25	13 28
6	2 arpents x 15 des Nos. 33 & 34 entre Valeboncœur & Laliberté		25	7 44
6		½ E 20	100	5 77
6		½ O 21	100	9 09
6		23	200	49 98½
6		1er ½ O 24	50	14 18
6		1er ½ E 25	50	4 83
6		½ centre 25	100	10 02
6		2e ½ O 25	50	4 23
6		½ E 26	100	13 99
6		½ O 26	50	5 97½
6		1er ½ E 27	50	5 07½
6		½ O 27	100	13 01½
6		1er ½ O 9	50	29 88
6	2 arpents E 30		40	12 50
6		1er ½ E 30	50	9 25
6		21	100	5 14
6		28	200	9 66
6		34	200	11 88
7	3½ arpents E 25		75	19 58
7	3½ arpents O 25		75	6 48
7		26	200	13 26
7		½ E 27	100	16 53½
7	4 arpents O 28		80	10 81
7	C Adrien 31		200	20 61
7	Emplacement 37			2 99
7		2e ½ E 38	50	18 59
7	1½ arpents E 40		60	6 03
7	Emplas. Bouchard, 43			4 93
8		23	50	3 86
8		1er ½ O 25	50	5 51
8		27	200	78 60
8		2e ½ E 28	50	9 07½
8		1er ½ O 34	50	4 91
8		1er ½ O 38	50	4 91
8		½ E 39	100	7 97
8		½ E 41	100	6 77
8		2e ½ O 43	50	8 93
8		2e ½ E 40	50	4 91
8		2e ½ O 40	50	4 91
8		43	200	22 33
9		½ E 28	13	0 86
9		27	50	6 77
9		1er ½ E 28	50	2 69½
9		½ E 33	66½	10 64½
9		½ O 32	66½	10 33
9		½ S 35	100	19 64
9		2e ½ E 36	50	7 97
9		½ E 37	100	6 97
9		2e ½ O 37	50	9 91
9		1er ½ O 37	50	11 26
9		½ E 41	50	7 43
9		2e ½ O 41	50	10 76
9		2e E ½ 42	50	6 99
9		42	200	15 99
10		1er ½ E 31	25	6 64
10		1er ½ O 31	25	5 07½
10		32	100	17 75
10		1er ½ O 37	50	9 94
10		½ O 35	100	12 67½
11		½ cent. 25	0	5 55
11		½ O 26	0	5 33
11	9 arpents E (Nadeau)	39	60	9 90½

Municipalité du Village d'Acton Vale.

No.	Nom de la Rue.	Nom du Propriétaire.	Montant dû. $ cts.
	1 Maine Ouest.	H. P. Merrill	31 26
½ O	20 Water	Jos. Gauthier	5 07½
	39 do	A. Lapointe	6 00
	40 do	J. B. Lescadre, Jos.	3 82½
	21 do	F. X. Giracd	0 75
	27 Middle	Ls. Desmarais	2 59
	41 do	J. B. Lascadre, Sen.	7 92½
	35 Henry	Esdras Rousseau	10 00
Part	1 Market North	H. P. Merrill	31 25
	123 do	E. Dunn & G. Grondin	21 25
	145 do	J. Bertrand & H. P. Merrill	6 92½
	146 do	G. Grondin	1 75
	149 do	H. P. Merrill	1 57
	169 do	Ed. Grondin	1 75
	60 Henry	A. William	3 14
	70 do	R. Côté	1 17
	93 do	Jos. Roisvert	3 62½
	95 do	George Kent	6 96
	106 do	J. Bte. Kilbour	1 57
	109 do	A. Barat	1 57
	110 do	J. B. Roy & J. B. Raza	2 94
	120 do	F. Benoit	5 29
	121 do	J. D. Meunier	1 25
	143 do	H. P. Merrill	1 00
	144 do	H. P. Merrill	1 25
	147 do	H. P. Merrill	1 25
	148 do	H. P. Merrill	1 00
	167 do	H. P. Merrill	1 00
	168 do	H. P. Merrill	1 25
	71 Middle	M. Lafond	1 57
	78 do	R. Desmarais	4 71
	82 do	C. Krimmity	7 52
	87 do	H. P. Merrill	1 57
	88 do	Frs. Métivier	7 70
	97 do	Jos. Vésina	1 57
	98 do	P. McClure	0 68
	103 do	H. P. Merrill	1 57
	104 do	Jos. Girard	1 57
	142 do	M. Mooney	2 50
	149 do	H. P. Merrill	1 00
	166 do	Frs. Beaudoin	3 35
	173 do	H. Beauregard, Marie Louise de Chantal	6 05
	92 Water	C. Krimmity	7 52
	85 do	F. Bétard	6 92
	86 do	C. A. McClure	1 25
	89 do	C. A. McClure	1 25
	100 do	M. Dansereau	2 49
	102 do	H. P. Merrill	1 00
	113 do	H. P. Merrill	1 00
	116 do	H. P. Merrill	0 75
	117 do	H. P. Merrill	1 00
	128 do	H. P. Merrill	1 00
	129 do	H. P. Merrill	0 75
	139 do	H. P. Merrill	0 75
	140 do	H. P. Merrill	1 00
	151 do	H. P. Merrill	1 00
	152 do	H. P. Merrill	0 75
	163 do	H. P. Merrill	0 75
	166 do	H. P. Merrill	1 00
	175 do	H. P. Merrill	1 00
	176 do	H. P. Merrill	0 75
	115 Emery	H. P. Merrill	1 75
	179 do	Jos. Blais	23 17
	138 do	H. P. Merrill	0 75
	153 do	H. P. Merrill	0 75
	162 do	H. P. Merrill	0 75
	177 do	H. P. Merrill	0 75

No.	Nom de la Rue	Nom du Propriétaire.	Montant dû $ cts.
	204 Che. du 7e R.	J. B. Dupré	14 50
	do	C. Lapointe	2 16
	do	Isaie Marquet	10 45
	Block B Che.	du 7e R. Chs. Giroux	8 55
2	do	do Frs. Charette	1 75
3	do	do Frs. Charette	1 75
4	do	do Frs. Charette	1 75
5	do	do Frs Charette	1 75
7	do	do O. Joyal	1 75
8	do	do Ls. Lalumière	5 05
9	do	do C. A. McClure	1 25
10	do	do O. Joyal	1 75
11	do	do Eléar Fagnan	4 75
13	do	do M. Belleville	8 00
15	do	do A Chapedelaine	6 50
16&17	do	do C. A. McClure	2 50
19	do	do T. Caron	2 70
21	do	do Frs. Lincourt	1 25
23	do	do A. Baret	3 75
27	do	do Delph Pichette	2 90
28	do	do Jos. Sylvestre	0 50
29	do	do Ed. Racicot	8 60
32	do	do C. A. McClure	6 25
2	Block A do	Ignace Boissé	4 45
3	do	do A. C. McClure	4 15
4	do	do C. A. McClure	1 25
5	do	do C. A. McClure	1 25
6	do	do C. A. McClure	1 25
7	do	do C. A. McClure	1 25
8	do	do Ls. Gratton	2 50
9	do	do C. A. McClure	1 25
13	do	do AmbroiseScott	5 30
15	do	do P. V. Gendron	2 50
17	do	do Chs. Lacioix	5 00
21	do	do Jos. Gendron	3 50
23	do	do Rémi Laplante	1 00
23	do	do A. Doré	6 84
25	do	do Israel Marquet	10 45
30	do	do J. N. Mercier	3 64
31	do	do J. N. Mercier	9 31½
32	do	do P. Picard	2 99
33	do	do Inconnu	3 84
77	St. Jean	Jos. Proulx	4 85
64	do	Touss. Vigeant	3 42
86	do	J. B. Desforges	5 50
48	St. Louis	Frs. Beaudoin	3 50
49	do	Louis Chartier	1 40
56	do	Jos. Proulx	9 90
½ S 8	St. Michel	Ls. Rivard	9 45
½ N 8	do	Jean Asselin	10 93
½ S 9	do	M. Domaine	1 25
½ N 9	do	Cyrille Label	8 75
30	do	Veuve Patrie	4 75
32	do	L. A. Bernard	1 25
33&34	do	L. A. Bernard	2 70
35	do	T. Guernon	10 82½
35	do	T. Guernon	10 82½
79	Ste. Elizabeth	Louis Evé	0 25
29,30&40	do	Louis Evé	1 15
50,60,78&80	do	J. B. Lafiamme	1 54
½ 46	Notre-Dame	J. B. Desforges	3 50
½ 26	do	C. Charpentier	6 20
66	do	B. Normand	1 17
4	St. Jean	Louis Evé	1 00
Partie 21	do	Aug. Dalpé	3 07
	do	Jos. Barbeau	2 50
	do	N. Boulé	0 20
17	do	F. Dubois	1 07
4	George	A. McKeala	0 50
8	do	Pierre & Cie.	0 50
14	do	do do	0 50
15	do	do do	0 50
18	do	do do	0 50
17	do	do do	0 50
18	do	do do	0 50
½ 21	do	P. Laurendeau	6 15
250	Edouard	Cyp. Guilmain	6 22
213	do	Frs. Poulin	6 13
4	Chemin de Roxton	Louis Evé	2 50
½ 21	do	Aug. Dalpé	2 50
½ 23	do	L. A. Bernard	4 45
25	do	J. H. Anthony	3 75
4 O	do	M. J. Higgins	7 50
½ 8&9	do	Patrick Grey	14 25
9	Rue de la Mine	D. D. Rinville	3 50
11	do	A. Valois	5 80
211	Frédérik	H. P. Merrill	5 47
212	do	H. P. Merrill	5 47
204	do	H. P. Merrill	5 47
205	do	H. P. Merrill	5 47
236	do	H. P. Merrill	5 47
235	do	H. P. Merrill	5 47
243	do	H. P. Merrill	5 47
244	do	H. P. Merrill	5 47

Tout le Terrain Cotisé de la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer du Canada dans le Village d'Acton-Vale 100 44

Municipalité de la paroisse de St. Ephrem d'Upton

Rang.	Désignation du Lot.	No.	Etendue. Arpents.	Montant dû. $ cts.
18	à l'ouest de la Rivière Noire	64	25	9 39½
18	do do do	64	25	3 04
18	A l'est do do	64	25	2 20
18	do do do	64	70	6 88
19	Coin des rues Ste. Hélène & McDougall	57	1	5 82½
19	Rue Ste. Hélène	57	½	8 06½
19		52	47	7 97½
19		56 & 57	30	0 90
19	à l'ouest de la Rivière Noire	57	1	3 23
19	à l'est do do	57	22	1 60
19	do do do	60	165	3 80
19	à l'ouest do do	60	45	11 44
19	Allonges 58 & 59		120	11 00
19 & 20	Chemin de l'église	56	½	1 84
20		46	42	3 08
19		45	233	2 86
20		41	250	5 98
20		42	250	5 98
20		43	250	5 98
20		44	250	5 98
20		45	83	4 82
21		46	83	5 44½

Municipalité de la paroisse Ste. Hélène.

1o. Une terre, au nom de Narcisse Jacques, située dans le premier rang de la dite paroisse de Ste. Hélène, de trois arpents par trente, tenant au chemin du dit rang, derrière aux terres de St. Simon, d'un côté à Isaac Guertin et de l'autre côté à David Huot, avec une maison et autres bâtisses dessus érigées..... 25.67

2o. Une terre, au nom de D. S. Ramsay, Ecuier, située dans le quatrième rang de la dite paroisse de Ste. Hélène, d'un arpent et demi par quarante, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux lots Brodeur, d'un côté à Noel Picard et de l'autre côté à Louis Lemonde..... 2.59

3o. Une terre, au nom de G. H. Henshaw, Ecuier, située dans le quatrième rang de la dite paroisse de Ste. Hélène, d'un arpent et demi par quarante, tenant devant au chemin du dit rang derrière aux terres du troisième rang, d'un côté à Pierre Lefebvre et de l'autre côté à Tancrède Sauvageau..... 8.33

4o. Une terre, au nom de Ignace Pitt, située dans le quatrième rang de la dite paroisse de Ste. Hélène, de trois arpents par vingt, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux terres de St. Augustin, d'un côté à D. S. Ramsay Ecuier, et de l'autre côté à Tancrède Sauvageau..... 10.02

Municipalité de la paroisse de St. Simon

1o. Une terre, au nom de Jacques Laroque, situé dans le troisième rang de la paroisse de St. Simon, de 3 arpents par 5 tenant devant au chemin du 4e rang, derrière à Roch Casaubon, d'un coté à Joseph Morin et de l'autre coté à Louis Sylvestre. 0.27

2o. Une terre au nom de Michel Laplante, située dans le rang St. Edouard dans la dite paroisse de St. Simon, de 2 arpents par 21, tenant devant au chemin du dit rang, derrière aux terres de H. G. Forsyth, Ecr. d'un côté à F. X. Cadieux, Ecr., et de l'autre côté à Joseph Roiteau....5.61

Municipalité de la paroisse de St. Liboire.

Un terrain au nom de Frs. McCaw, situé dans le rang Ste. Madelaine dans la paroisse St. Liboire, étant une partie Ouest du No. 10, joignant au Nord du chemin de Fer du Grand Tronc, à l'Est et au Sud le terrain de la Compagnie du Grand Tronc et au Sud Ouest le terrain de Magloire Moriu..... 8.29½

Municipalité de la paroisse de Ste. Rosalie.

1o. Un terrain au nom de la Veuve Normandin, situé dans le premier rang de la paroisse de Ste. Rosalie, de deux arpents et un quart par deux, tenant devant au chemin du deuxième rang, derrière à Noel Ricard, d'un côté à Magloire Laurence, et de l'autre côté à Augustin Lafiamme..... 1.31

2o. Tout le terrain cotisé de la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, situé sur les deuxième, troisième, quatrième, et cinquième rangs, de la dite paroisse de Ste. Rosalie, contenant soixante et quatre arpents, 26 perches et 200 pieds en superficie 131.20

P. S. GENDRON,
Secrétaire Trésorier du C. M. du C. de Bagot
Ste. Rosalie, 1er Décembre, 1864.

MICHEL GUERTIN.

EXCHANGE HOTEL.

Près du Dépot du Chemin de Fer,

ST. HYACINTHE.

HOTEL DE PREMIERE CLASSE.

M. Michel Guertin, a l'honneur d'informer le public qu'il occupe maintenant le Vaste Hôtel,

MONTREAL HOTEL
ci-devant occupé par A. MONET.

Cet Hôtel est très vaste, neuf et remarquable par sa propreté; les chambres sont bien garnies, tout à neuf; la table bien servie; les liqueurs de Premier Choix.

En un mot, c'est un

Hotel de Première Classe.

St. Hyacinthe, 10 Décembre 1864.

HOTEL DU PEUPLE,

CIDEVANT

EXCHANGE HOTEL

TENU PAR

NARCISSE CHAPUT.

EN REMPLACEMENT DE

MICHEL GUERTIN.

EN FACE DU MARCHE

RUE CASCACES, ST. HYACINTHE.

M. Chaput, s'attend à recevoir sa bonne part du patronage public, attendu qu'il a fait toutes les depenses nécessaires pour mettre son HOTEL sur un bon pied. On y trouvera toujours une TABLE D'HOTES bien servie, des LIQUEURS CHOISIES. Il fera surtout remarquer aux cultivateurs qu'il a de VASTES ECURIES

Il peut loger leurs chevaux les jours de marche.

17 Novembre 1864.

UN AVIS
AUX
Dignes habitants du Canada.
Tenez vous en garde à temps.

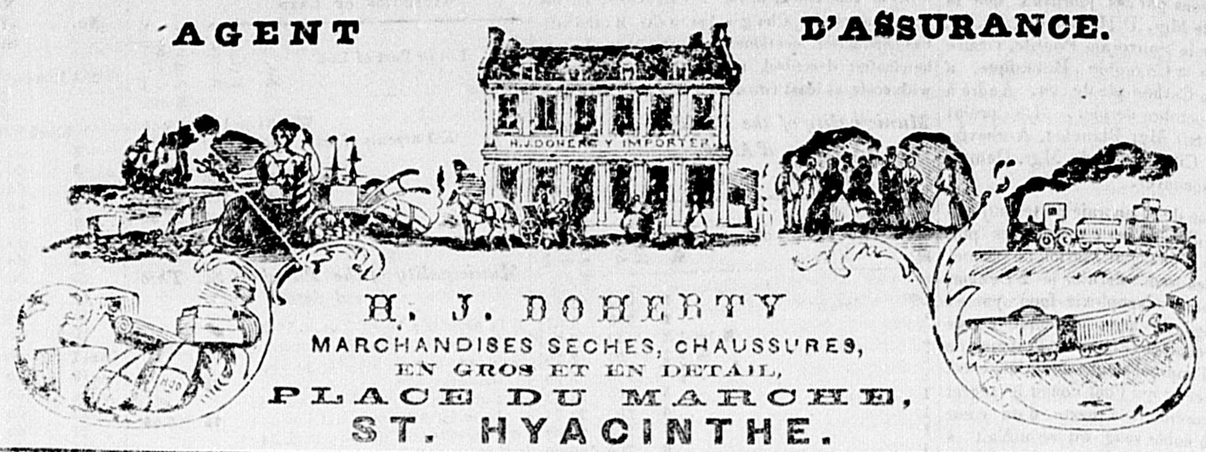
Tous ceux qui achètent mes Pilules au mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules aux Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour des boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguant en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve dans le livre de direction autour de chaque *Boîte* au *Pot*. Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles* des E. U. sur la boite de pilule ou d'Onguant.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 *Strand, London.*

'AGENT D'ASSURANCE.



H. J. DOHERTY
MARCHANDISES SECHES, CHAUSSURES,
EN GROS ET EN DETAIL,
PLACE DU MARCHE,
ST. HYACINTHE.

A CEUX QUI VEULENT ACHETER!

IMMENSE ASSORTIMENT A BON MARCHE!

V. Coté,

MARCHAND DE CUIR, HARNAIS, CHAUSSURES
EN GROS ET EN DETAIL.
MARCHANDISES SECHES,

PLACE DU MARCHE,  PLACE DU MARCHE,

ST. HYACINTHE. ST. HYACINTHE.

M. Coté, tout en offrant ses remerciments à ses nombreuses pratiques, prend la liberté d'attirer leur attention sur son Assortiment de Chaussures, Bottes, Bottines, Souliers, Savattes, de toute grandeur, de tout prix et de toute qualité; Cuirs, à Semelles, à Harnais, Veau français, patent, etc., etc.; Harnais de luxe et de travail, en main et faits à demande; le tout à bon marché: Marchandises Sèches, Draps, Casimires, Mousselines, Soies, Cotons, Rubans, et une grande variété d'articles, trop longs à énumérer.

☞ N'oubliez pas de visiter le Magasin de M. Coté, avant d'aller ailleurs.

1er Décembre, 1864.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

(ETABLIE EN 1825)

Capital, - - - - - - - - £1,000,000 Sterling.
PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée, est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront donnés à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL.

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier prochain. Les personnes qui se proposent de s'assurer, sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. AGNEW.

12 Décembre 1864.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à reparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 1864.

L. PLAMONDON,

NOUVEAU MAGASIN DE

EPICERIES, CHOSES, PROVISIONS, VINS ET LIQUEURS,

Place du Marché,—St. Hyacinthe.

M. PLAMONDON prend la liberté d'annoncer au Public de St. Hyacinthe et des environs, qu'il vient d'ouvrir un Magasin de *Groceries, Provisions, Epiceries, Fleur, Lard, Vins, Liqueurs, etc., etc.*, dans la Maison de Madame Augustin Archambault.

Ayant eu l'avantage d'acheter pour Argent Comptant, il se flatte de pouvoir vendre ses Marchandises à des *Prix Très Modérés.*

☞ *Son Assortiment est des plus complets et ne laisse rien à désirer pour la qualité et le cervis.*

St. Hyacinthe, 1er Décembre 1864.